Vendredi, 1er juin 1849. ÉDITION DU MATIN. 1re année. — N° 76.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.
(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai* 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 31 MAI 1849.

Tandis que les partis s'agitent, les uns pour se rendre possibles au Pouvoir, les autres pour se faire accepter par le Pays, la situation européenne s'aggrave. On discute ici sur des mots, et là-bas, sur les bords du Danube, va se décider l'avenir de l'Europe, sinon pour toujours, au moins pour de longues années. Le Moskovite avance avec rapidité pour prêter main-forte à l'Autrichien à demi vaincu, et l'un et l'autre espèrent étouffer dans des flots de sang les premiers vagissements de la liberté hongro-polonaise renaissante.

L'Allemagne veut être UNE ET INDÉPENDANTE, l'Allemagne se soulève de toutes parts, elle veut prouver qu'elle est digne de vivre de la vie des nations; mais, encore désunie, elle est exposée aux coups de la maison de Brandebourg et autour d'elle elle cherche un appui et ne le trouve pas.

L'Italie, vaincue au nord comme au midi, fait un dernier effort pour reconquérir son indépendance. Venise et Rome résistent avec gloire, mais Venise et Rome ne peuvent manquer de succomber sous les coups de l'Autriche dès que cette puissance, délivrée par la grâce de la Russie du péril hongrois-polonais, pourra diriger toute son attention sur la ville éternelle et sur Venise.

Cependant, pour changer les destinées que le despotisme prépare à l'Europe, il suffirait d'un seul mouvement de la France.

Le Pouvoir redoute les partis qui l'attaquent, et il ne comprend pas que la force de ces partis vient seulement de la question nationale qui est posée en Europe. Au lieu de chercher à comprimer, au lieu d'*intriguailler* pour former un ministère plus ou moins impopulaire, que le Pouvoir agisse, et toutes les difficultés qui l'assiégent disparaîtront comme par enchantement.

Qu'il réconcilie les Français entre eux ; qu'il demande et obtienne l'amnistie, puis qu'il ordonne à l'armée français de combattre en Italie pour l'indépendance italienne, qu'il envoie une armée en Allemagne pour l'indépendance germanique, avec ordre de ne s'arrêter qu'après avoir achevé la destruction de l'Autriche et de la Prusse et consacré l'indépendance de la Hongrie et de la Pologne.

Alors, nous le répétons, les difficultés intérieures disparaîtront.

La France, rassurée sur les intentions du Pouvoir, attendra patiemment les réformes sociales que ses misères réclament.

La chute de l'Autriche et de la Prusse, la défaite des Russes, la résurrection de la Pologne et de la Hongrie, la renaissance de l'Italie et de l'Allemagne, rendraient le Peuple français patient pour sa propre résurrection.

L'amnistie serait le gage de réconciliation donné par une nouvelle politique nationale.

GUERRE à la vieille Europe, AMNISTIE, ces mots résument toute la situation.

L'Assemblée nationale législative doit être convaincue de cette vérité, si elle veut rester à la hauteur de la situation. Sinon, elle faillira à sa mission.

Sans la France, peut-être que l'Europe des Peuples succombera sous les coups de l'Europe des Rois. Puis, après les Peuples, la France sera attaquée, la France, le cœur de la Révolution. Les contre-révolutionnaires se réjouiront alors, la guerre civile sera dans notre sein, tandis que l'invasion frappera à nos portes. Leur joie sera de courte durée. Par un effort puissant, la grande nation vaincra la guerre civile, et de ses entrailles saura tirer encore quatorze armées. Alors, elle recommencera seule la guerre de l'indépendance européenne.

Mais seule elle ne restera pas, chacune de ses victoires brisera les chaînes d'un Peuple et ce peuple viendra se ranger sous ses drapeaux. Ainsi se formera une armée de Peuples et ainsi s'accomplira l'œuvre de l'indépendance européenne.

Les hommes du pouvoir s'y seront opposés, ils auront été brisés, car les chaînes ne peuvent prévaloir contre la liberté !

Séance de l'Assemblée.

Le citoyen Bugeaud disait hier que les majorités doivent être modérées et tolérantes. Les amis politiques du citoyen Bugeaud font bien peu de cas de ses avis, car jamais majorité n'a été aussi intolérante, aussi peu modérée. La bataille que la droite a perdue hier, malgré la partialité peu ordinaire du citoyen Kératry, ne l'a pas empêchée de recommencer aujourd'hui à vouloir interdire la tribune aux orateurs de la Montagne, à force de cris et d'exclamations forcenées.

Qu'on demande l'invalidation des élections faussées par la dépêche télégraphique du ministre de l'intérieur, la droite rit à gorge déployée.

Qu'on signale de graves atteintes portées à la liberté électorale par des maires, des préfets et des évêques, la droite s'agite et hurle comme si l'on frappait de nullité ses elections.

Qu'on marque d'un stigmate de réprobation les conseillers généraux et les fonctionnaires mettant l'influence de leur position politique au service d'un parti, la droite bondit de fureur comme si l'on portait atteinte à ses prérogatives.

Qu'un sergent, Rattier, par exemple, vienne à la tribune protester, au nom de l'armée, contre l'arbitraire des élections dans les régiments, qu'il signale la pensée des chefs supérieurs qui veulent enlever le vote à l'armée, et qu'il demande une enquête sur les élections dans l'armée, la rage de la droite est à son comble. Les généraux se lèvent, gesticulent en interrompant le citoyen Rattier, comme si l'armée n'était composée que de généraux, comme si les épaulettes à graines d'épinards représentaient autre chose que l'aristocratie de l'armée.

Rattier, Boichot ou Commissaire à la tribune, c'est le tiers Etat dans la monarchie, c'est le peuple envahissant l'arche sainte de la vieille société. Que le citoyen Rattier surtout et ses collègues ne se laissent pas intimider par les criailleries et les démonstrations hostiles des généraux de parades et d'antichambres. bientôt ils parviendront à dominer l'émotion inséparable de cette sorte d'entrée en scène où les prolétaires de l'armée pourront faire entendre leurs plaintes comme les prolétaires du travail, qu'ils se rappellent toujours que l'armée souffre au physique et au moral et qu'elle espère en eux.

Lorsque les citoyens Rattier, Boichot et Commissaire auront pris l'habitude de la tribune, l'armée pourra reconnaître la différence qu'il y a entre de braves sous-officiers jaloux de l'honneur et de la dignité du soldat, et les officiers supérieurs, qui sacrifient tout à un ministère.

A propos d'élections, le citoyen Savoie a parlé des listes rouges et des listes blanches; puis, s'adressant aux interrupteurs émérites de la droite, il leur a dit : *C'est parce que vous êtes blancs que nous sommes rouges.* En entendant diviser d'une manière malheureusement trop réelle notre pauvre France, nous songions à ce mot d'un roi, qui, entendant crier : Vive Armagnac! vive Bourgogne! vive Bedfort! dit avec amertume : « Qui donc criera vive la France ? »

Mais un mot, un mot trivial, mais plein d'énergie du citoyen Savoie a montré quels étaient ceux qui criaient vive la France. « C'est parce que la politique suivie depuis Février nous a fait monter au front le rouge de la honte que nous sommes rouges. »

Triste vérité sous une forme vulgaire, triste vérité qui n'a pas besoin de démonstration pour être démontrée, puisque, pour la constater, il ne faut que regarder pour voir à l'intérieur la hideuse plaie du paupérisme dévorant les larges assises de la société; pour voir à l'extérieur la France infidèle à sa mission, initiatrice oublieuse de son passé, assister tranquille spectatrice à l'assassinat moral et politique des nations, à la destruction des libertés européennes.

Rouges et blancs, c'est le duel à mort de la République et de la monarchie, qui se retrouve sous toutes les formes, au fond de toutes les questions, et qui fait, malgré les efforts des hommes, surgir à chaque instant des tempêtes des questions les plus simples en apparence. Demain l'Assemblée procédera à l'élection d'un bureau définitif.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La *Gazette de Mayence* annonce que les insurgés badois, commandés par le colonel Blenker, ont occupé la ville de Worms le 25 mai. Leurs avant-postes étaient bien près d'Oppenheim, où se trouve une garnison prussienne.

Les troupes prussiennes s'approchent en grandes masses de Francfort. Le 27 mai, deux régiments de cuirassiers et plusieurs batteries étaient déjà arrivés à Hanau, et le gros de l'armée suit cette avant-garde.

Deux députés allemands, MM. Arnold Ruge et Charles Blind, se sont rendus de Carlsruhe à Paris, avec une mission diplomatique de la part des républicains allemands.

La *Gazette de Munich* annonce qu'une partie de l'armée autrichienne se rend en toute hâte de l'Italie en Bavière, pour prendre part aux opérations militaires contre les républicains de l'Allemagne méridionale. C'est ainsi que peu à peu une armée autrichienne et prussienne se rassemblera sur les frontières de France.

Varsovie, 24 mai.

Les personnes qui entourent l'empereur parlent d'événements que personne n'aurait même soupçonnés il y a quelques jours encore. Hier, pendant le dîner, en présence de l'empereur d'Autriche et de l'ambassadeur prussien, l'empereur aurait parlé sur le sort futur de l'Europe et surtout de l'Allemagne. « La Pologne, aurait dit l'empereur, fermentera toujours quand il n'y aurait même que deux Polonais qui survivraient; mais, vus au grand jour, ce sont des amis honnêtes une fois qu'on a gagné leur amitié. » La Pologne doit nécessairement redevenir indépendante, et l'empereur de Russie ainsi que le roi de Prusse seraient disposés à coopérer à son rétablissement. Mais en même temps, pour arriver à un ordre durable en Allemagne, la masse des petits gouvernements qui se sont montrés impuissants à contenir la fougue de leurs peuples et qui tôt ou tard périraient misérablement doit passer sous le gouvernement de l'Autriche et de la Prusse, ce à quoi il faudra comme de raison arrriver par la force des armes. La Russie se dédommagera dans les possessions de son voisin. le sultan, car ce n'est plus un secret que la rupture avec la Porte ne saurait plus se réparer par la diplomatie. (*Gazette de Cologne.*)

Nous donnons cette nouvelle sans y ajouter beaucoup d'importance en ce qui concerne les intentions de l'autocrate.

Nous venons d'apprendre d'une source officielle que le roi de Naples, après avoir été complètement battu par le général Garibaldi, s'est retiré à Gaëte et que son armée expéditionnaire est retournée à Naples. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire et ce qui en même temps découvre tous les projets liberticides de la diplomatie, c'est la protestation du roi de Naples contre le gouvernement français, et spécialement contre le général Oudinot, qui au mépris de la convention faite et signée entre quatre puissances, dont la France était la principale motrice, est resté l'arme au bras pendant que les troupes napolitaines ont été obligées de supporter tout le choc des armées romaines. Le roi de Naples a déclaré que c'est un acte de la plus haute trahison.

Une lettre de Breslau annonce que la landwehr de la Silésie prussienne ayant refusé de se rendre sous les drapeaux et de marcher sur le Schleswig-Holstein, a été contrainte par la force armée de subir cette iniquité.

On sait que la population toute entière de ce pays se compose exclusivement de Polonais, ainsi il n'est pas étonnant que le nom du général Bem soit porté chez eux jusqu'à une superstitieuse vénération. Les Polonais silésiens ainsi contraints de marcher contre les Danois ont retardé le plus possible leur départ et ont fait entendre ces mots : Marchons, frères ! Marchons en

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 1er JUIN 1849.

DU GOUT EN FRANCE.

Un préjugé qui ne laisse pas que d'être fort répandu, c'est cette croyance que la peinture est un art d'imitation ; ce préjugé n'est pas le privilége exclusif de la masse, nous connaissons nombre d'artistes qui le partagent et qui ont cela de communn avec force gens très éclairés d'ailleurs, mais qui n'ont pas voulu se donner la peine de voir au fond de la question.

Nous ne pensons pas, du reste, que l'on ait jusqu'à présent donné une définition bien nette du but de la peinture et de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Dans tous les cas, ce but ne saurait être l'imitation, car un miroir remplirait parfaitement le même but en bien des occasions.

Notre intention, du reste, n'est pas de traiter à fond un sujet qui nous mènerait beaucoup trop loin, et qui d'ailleurs a été l'objet des travaux très remarquables de plusieurs esprits éminents.

Nous ferons seulement observer que si l'imitation la plus exacte de la nature était la plus haute expression de l'art, les figures de cire, qui réunissent la couleur à la forme, auraient lieu d'être, dans ce cas, les œuvres les plus estimables, et l'on finirait par délaisser le marbre ou la toile, qui ne remplissent que séparément les conditions qui se rencontrent à la fois dans ces cires coloriées.

Il n'en est point ainsi ; rien de hideux selon nous, et tout le monde en conviendra, rien qui sente le cadavre comme de telles effigies.

Le daguerréotype, pareillement, remplacerait avec avantage la peinture, qui a évidemment le dessous à l'égard des détails... Oui, mais que l'on regarde attentivement un portrait au daguerréotype, on verra que la vie n'est pas là; on sentira que c'est l'œuvre d'une machiue.

Quoi de plus vivant, au contraire, que ces portraits de Van-Dick, du Titien, de Rembrandt et de Vélasquez?... Ce n'est pas sans une sorte d'anxiété respectueuse que l'on fouille au fond de l'orbite pour y rencontrer l'étincelle du regard; et comme on se surprend à interroger les muscles, espérant qu'ils vont bouger, comme on croit voir circuler sous l'épiderme les flots pourprés du sang !

On a de la peine à s'expliquer de pareilles illusions. Quant à nous, nous ne serions pas très éloignés d'admettre que ces créations de l'artiste (car l'artiste est certainement créateur), que ces créations, disons-nous, vivent d'une vie qui leur est particulière, qu'elles tiennent de l'artiste, et qui est autre que la vie commune de la matière; le regard fixe du peintre qui porte en plein contre la toile, et ses doigts allongés sur la brosse, pourraient bien être les conducteurs d'effluves magnétiques dont s'imprégnerait graduellement la pâte colorée qui s'écrase lentement sous ses doigts à chaque jet de la volonté.

Nous pensons que l'artiste met dans son œuvre une partie de lui-même; et qu'en dépit de la marche des ans, cette émanation de son âme préside, jusqu'à la fin, à l'existence du tableau.

Or, matériellement parlant, il est des tableaux robustes et des tableaux à constitution faible; ceci dépend-il maintenant de la qualité de la matière colorante ou de l'énergie de volonté de l'artiste ? le décide qui voudra, toujours est-il que des tableaux âgés de deux cents ans jouissent d'une santé parfaite, ce que d'autres, au contraire, infiniment plus récents, nous pouvons citer ceux de David et de Girodet, sont déjà couverts de nombreuses rides et s'en vont par écailles; nous savons bien qu'il faut faire la part du peu d'intensité que ces deux derniers artistes donnaient à leur couleur, et des altérations que les commerçants font subir, de nos jours, à leurs fournitures; mais cela ne nous paraît pas suffire à l'explication d'une décrépitude aussi précoce, et nous aimons mieux y joindre les raisons qui découlent de ce que nous venons d'exposer, à savoir : que la durée d'un tableau est en raison directe de l'intensité d'énergie déployée par l'artiste qui l'a créé.

Abandonnant ce dernier côté de la question, et sans avoir la prétention d'imposer à qui que ce soit les convictions peut-être un peu hasardées que nous venons de mettre en avant, affirmons pourtant qu'en fait de portraits on ne doit pas se contenter de la représentation physique; un bon portrait doit être la révélation de l'homme moral.

Or, si beau que soit un homme, il est des moments où cette beauté se voile, et si laid que soit un autre (je suppose qu'il ne s'agit pas d'un méchant homme), son âme, à un instant quelconque, doit darder un rayon à travers l'enveloppe défectueuse, ce rayon qui soulève les muscles, qui colore la face ou qui fait briller la prunelle suffit à éclairer les ténèbres du visage; c'est ce moment rapide que l'artiste doit épier et saisir.

Le célèbre Lawrence avait fait le portrait d'un homme d'Etat d'Angleterre; le portrait terminé allait être rendu à son original, lorsque ce dernier invita à dîner le peintre que nous venons de citer ; Lawrence, placé en face de l'amphitryon, l'examina à loisir tout le temps que dura le repas.

Au dessert, la conversation prit de l'âme.

Une vive discussion s'engagea, à laquelle l'homme d'Etat participa amplement.

Lawrence le suivait toujours du regard avec une persistance opiniâtre, et paraissait réfléchir.

A la fin, la discussion prit une tournure si grandiose que l'homme d'Etat en question s'en trouva tout surexcité; ses forces lui jaillirent au cerveau; il le manifesta.

Lawrence poussa un cri d'admiration... Mylord, lui dit-il, je ne vous avais pas encore vu. Demain je commence votre portrait.

Les ouvrages de peinture ont été divisés jusqu'à ce jour en tableaux d'histoire, tableaux de genre, tableaux religieux, paysages et portraits.

Nous avons parlé des portraits. Quant aux paysages, et ceci est compris par bien peu de gens), ce sont des canevas sur lesquels l'artiste brode ses impressions; de trois artistes, en effet, qui peindront le même site, pas un dont l'œuvre ressemble à celle de son confrère; chacun d'eux aura regardé à travers un prisme différent. Le premier aura été préoccupé de l'éclat du soleil et l'aura pris pour motif de son tableau, le second aura cherché à exprimer la fraîcheur de l'ombre ; le troisième, frappé de la solitude de l'endroit et exagérant ses impressions, aura peint une élégie aux mêmes lieux où le premier avait ébauché une idylle; ce qu'on dit de trois, on pourrait l'appliquer à cent.

Laissant de côté le paysage et le portrait, nous voudrions que les œuvres de l'art fussent classées d'après une méthode fort simple qui nous appartient.

Hâtons-nous de dire qu'à notre avis, l'art, dans sa plus haute expression, a pour but d'idéaliser la nature, et d'offrir à l'homme l'image de Dieu dans toutes ses manifestations et sous tous ses aspects. Il doit être le rêve incarné de la nature transmondaine ou de la société future.

Or, excepté Raphaël, Michel-Ange, et quelques-uns des artistes qui ont exécuté de la peinture religieuse, la majeure partie des peintres s'est fort peu préoccupée d'une telle œuvre, encore est-il que ceux que nous venons de nommer ont subordonné leur conception aux doctrines du christianisme.

Les autres, ceux qu'on appelle peintres de genre, ou de paysage historique, ont été les narrateurs des efforts de l'humanité dans l'œuvre civilisatrice; ils ont constaté les résultats de la lutte contre la matière et les progrès dans la voie du beau ; ils ont cherché à jeter sur le tout un reflet de poésie; ils ont voulu rendre le présent supportable et nous faire aimer le passé; ils ont fait ce que nous appelons de l'art rétrospectif.

Nous ne connaissons, jusqu'à présent, qu'un seul peintre, Papety, qui se soit ingénié à faire de l'art *ultrà-spectif*, lequel constituerait, selon nous, la véritable peinture religieuse, en ce sens qu'il donnerait la représentation imaginée du bonheur futur. Le tableau de Papety s'intitulait, comme on se le rappelle sans doute : *un Rêve dans l'avenir*.

Hormis cet artiste, pas un, que nous sachions, ne s'est avisé, jusqu'à ce jour, de jeter sans modifications sur la toile le microcosme que tout homme porte en son crâne; tous ont cru devoir lui donner pour dessous quelque fait

Voir le numéro du 30 mai.

Danemarck, le général Bem nous délivrera. Etonnés, les officiers prussiens demandèrent ce que c'était que Bem et d'où ils le connaissaient. Le général Bem, répondirent les Polonais, c'est un général polonais, invulnérable et invincible. Il est aussi vieux que notre sainte religion. On parle de lui depuis le commencement du christinnisme, et du reste vous entendrez chaque jour comme les cloches de nos églises répètent son nom : *Bemm, Bemm, Bemm*. Après Jésus-Christ, c'est lui qui est notre sauveur, etc.

(Traduction textuelle de la lettre datée de Breslau 26 *mai par le comte Skorzewshi Héliodore.*

Les Autrichiens s'avancent à marche forcée sur Rome. Les officiers déclarent que l'armée autrichienne entrera dans cette ville avec l'assentiment des Français ou malgré leur opposition.

Le général Filangieri, à la tête des troupes napolitaines, est entré le 19 mai à Palerme. Le drapeau blanc flotte sur tous les clochers de la Sicile.

On nous assure que le gouvernement vient d'apprendre officiellement qu'une armée prussienne forte de 60,000 hommes marche sur le Rhin, destinée à occuper militairement les forteresses de Landau, Mayence et Rastadt, à étouffer la révolution allemande, à disperser par la force des baïonnettes la diète de Francfort et à occuper toutes les frontières rhénanes. Ainsi du côté de l'Allemagne nous serons bloqués comme nous le sommes déjà du côté de l'Italie.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Civita-Vecchia, 25 mai.

Aucune nouveauté; les Français gardent leurs positions, comme nous-mêmes nous gardons les nôtres. M. de Lesseps et le triumvirat ont conclu un armistice qui ne doit expirer que le 28.

La victoire de Velletri a été complète.

Si Roselli, dont la troupe avait besoin de repos, était arrivée plus tôt pour soutenir Garibaldi, l'armée napolitaine aurait été enveloppée entièrement, et peut-être le roi lui-même serait-il tombé dans mes mains. Les Suisses se sont battus avec acharnement. Garibaldi a été blessé au bras; il a eu un cheval tué sous lui.

Nous avons perdu 200 hommes, et 500 ont été blessés. Du côté de l'ennemi, la perte est bien plus considérable.

Un corps de troupes est parti de Rome à la rencontre des Autrichiens, qui s'avancent en grand nombre. S'il est vrai, comme on l'assure, que les Hongrois soient à Fiume, nos affaires prendront une nouvelle tournure, et lès Autrichiens seront bien heureux si on leur laisse opérer tranquillement leur retraite. En attendant, quel rôle joue vis-à-vis de nous la République française?

La lettre qui suit nous a été adressée par le colonel La Farina, ancien ministre de la guerre en Sicile. Le noble caractère de M. La Farina nous permet de répondre de tous les faits qui y sont mentionnés.

Au moment où l'on vient de publier en France un manifeste venu de Gaëte, dans lequel Pie IX exprime des sentiments si opposés à ceux qu'il professait il n'y a pas encore si longtemps, permettez-moi d'appeler l'attention de vos lecteurs sur des faits, sur des événements qui contrastent singulièrement avec les idées manifestées par le Saint Père.

La tolérance est plus qu'une vertu, c'est un devoir. Je respecte chez les autres les croyances religieuses et politiques les plus opposées aux miennes, mais je suis sans pitié pour la mauvaise foi, et malheureusement, celle qui éclate dans le manifeste de Pie IX est pour moi trop évidente pour que je ne livre pas à la publicité les faits suivants, malgré toute la réserve que pourrait m'imposer ma qualité d'ancien envoyé de Sicile auprès de Pie IX.

Le pape fait aujourd'hui le plus magnifique éloge de Ferdinand II et de l'Autriche. Il présente comme le modèle des princes le bourreau de Naples, le destructeur de Messine et de Catane, l'homme qui a teint la pourpre royale dans le sang de ses propres sujets! Pie IX entoure la tête de cet homme d'une auréole de piété et de religion.

Comment peut-il tenir ce langage? comment sa conscience lui a-t-elle permis d'exalter ainsi cet homme à la face de toute l'Italie, en présence de Dieu qui connaît toutes nos pensées? oh ! il faut que Pie IX ait tout oublié! tout !... ou comment expliquer ses paroles? A moi donc de dire la vérité.

Nous étions à la fin d'avril 1848; la Sicile avait décrété la déchéance de Ferdinand II et de sa dynastie. Trois membres de le chambre des communes,. M. Amari, le baron Pisani et moi fûmes envoyés auprès des gouvernements de l'Italie pour obtenir la reconnaissance du nouveau gouvernement de la Sicile. A Rome, nous nous joignîmes au père Ventura, notre chargé d'affaires, et nous nous présentâmes à Pie IX.

Jamais prince ne fit un accueil plus aimable, plus affectueux aux envoyés d'un peuple. On parla de la révolution sicilienne. Le souverain pontife n'hésita pas à l'appeler légitime, nécessaire. Plusieurs fois il laissa échapper ces mots : « La mesure était comble; ces pauvres Siciliens n'en pouvaient plus. » Il ajoutait « qu'il avait tressailli jusqu'au « fond de l'âme en voyant que, dans un si grand mouve- « ment populaire, la religion avait été respectée. »

Il fut question de Ferdinand et des Bourbons. Pie IX ne dissimula pas la mauvaise opinion qu'il avait de cette famille.

Il prononça quelques mots favorables au comte de Syracuse, mais en manière d'interrogation. Nous fîmes observer à Sa Sainteté qu'après le décret de déchéance il ne pouvait plus être question d'un Bourbon, et il s'écria : *Est-il possible qu'il n'y ait pas un seul homme dans toute cette famille?* Il ajouta quelques plaisanteries sur le comte de Trapani, le malheureux candidat des mariages espagnols. Nous lui demandâmes la reconnaissance solennelle de notre gouvernement, et il répondit en faisant un jeu de mots qu'il se serait prêté volontiers à notre demande, s'il n'avait eu pour si proches voisins *Questi Birboni*. Il promit, s'il n'était pas le premier, d'être du moins le second, et nous conseilla de nous adresser à Charles-Albert.

C'est justement quelques jours après que fut publiée cette fameuse encyclique qui fut lue dans le consistoire de Pâques. C'était un symptôme qui annonçait chez Pie IX un changement de politique. L'impression fut triste et profonde. Le peuple arrachait l'Encyclique affichée aux portes des églises et la foulait aux pieds. Les ambassadeurs des gouvernements italiens crurent devoir protester. Nous nous mîmes tous d'accord.

Il fut décidé que deux protestations séparées seraient faites l'une par les envoyés de la Toscane et du Piémont, l'autre par les envoyés de Milan, de Venise et de la Sicile. La nôtre fut publiée par la voie de la presse.

Deux jours après, nous fûmes admis à une audience du pape. Il se montra très affligé de notre protestation. Il disait, entre autres choses, que « les Italiens se souvenaient tou- « jours qu'il était prince italien, mais qu'ils oubliaient sa « qualité de pontife; que, comme prince, il aurait voulu « employer toutes ses forces pour délivrer l'Italie des bar- « bares; mais que, comme pontife, il désapprouvait la « guerre et ne ferait appel qu'aux moyens pacifiques. »

C'était déclarer bien hautement l'incompatibilité absolue du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, et je ne me serais jamais attendu à entendre cet aveu de la bouche du pape lui-même. A quelques observations assez nettes que je lui adressai à ce sujet, Pie IX, qui a le caractère très irritable, répondit ces paroles, qui resteront toujours gravées dans mon esprit : « Je suis plus Italien que vous, mais je » suis prêtre! Depuis mon enfance, je rêve de délivrer l'Ita- » lie du joug des Autrichiens. »

Il fut parlé encore des protestations. Pie IX nous accusait d'ingratitude. Nous répondîmes qu'il n'avait encore rien fait pour nous. « N'avez-vous donc pas lu mon allocution ? » nous répondit-il.

Il y a une période qui commence par ces paroles : « *O!* » *Utinam!* où je parle des Peuples qui ont droit de s'insurger, »et qui accomplissent saintement les Révolutions. J'enten- »dais faire allusion à la Sicile. » Nous le remerciâmes de l'intention, mais nous lui demandâmes un gage plus visible et plus positif de sa bienveillance pour la Révolution sicilienne. Il nous répondit : « Que puis-je faire de plus pour »vous ? Je vous embrasse, je vous bénis, et avec vous j'en- »tends bénir la Sicile toute entière. »

Nous lui demandâmes encore s'il répondrait à la lettre de notre honorable président: « Vous voyez, nous dit-il, je » l'ai gardée là pour y répondre, » et il nous montrait une table couverte d'un tapis rouge sur laquelle était un crucifix en argent : « Ecrivez que je répondrai. »

Nous l'écrivîmes; notre lettre fut lue dans le parlement; mais le pape manqua à sa parole.

Que s'est-il donc passé depuis ce temps pour que l'homme qui règne à Naples soit devenu le *meilleur des princes?* Messine a été détruite; Catane, Ali, Taormine ont été incendiés, la moitié de la Sicile a été ravagée, Mezzagno, Abate et tous les villages autour de Palerme ont été mis à à feu et à sang par les hordes sanguinaires de Ferdinand II.

Que s'est-il donc passé pour que la révolution sicilienne *sainte* en avril 1848, soit criminelle en avril 1849? Nos armes ont été malheureuses, nous avons éprouvé des revers.

Pourquoi Pie IX convie-t-il à la destruction de l'Italie ces Autrichiens qu'il déteste depuis son enfance? Pourquoi est il devenu l'hôte et l'allié du bourbon de Naples, qu'il flétrissait du nom de *Birbone?* Pourquoi et comment la main qui a béni la bannière d'un peuple insurgé, bénit-elle les drapeaux de ses tyrans? Pourquoi l'homme qui détestait la guerre quand elle avait pour but la délivrance de l'Italie, ne déteste-t-il pas la guerre impie qui doit river ses chaînes?

Colonel LA FARINA.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle :

1° Un arrêté du président de République par lequel M. Lassarre, ancien magistrat, a été nommé juge au tribunal de première instance de Guéret (Creuse), en remplacement de M. Rivaud, qui a été admis à faire valeur ses droits à la retraite.

2° Un arrêté du président de la République qui nomme M. Royol, ancien magistrat, président du tribunal de première instance de Tournon (Ardèche), place vacante.

3° Un arrêté du président de la République qui nomme M. Mathieu, ancien magistrat, président du tribunal de première instance de Largentière (Ardèche), place vacante.

Dans le conseil des ministres tenu hier au soir à l'Élysée national, on a arrêté un cabinet nouveau qui devait se composer ainsi qu'il suit :

M. Odilon Barrot, président du conseil et ministre de la justice, garde des sceaux;

M. Dufaure, ministre de l'intérieur.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères.

M. Rulhières ou le général Achard pour la guerre.

M. Mathieu de la Redorte au commerce.

M. de Tracy à la marine, M. Falloux à l'instruction publique et M. Passy aux finances.

Mais cette combinaison a complétement échoué. Encore aujourd'hui M. Dufaure a refusé les offres de l'Elysée, et M. de Rémusat a également décliné l'honneur d'entrer aux affaires.

Ces refus ont eu lieu au sujet de la discussion du programme du futur ministère.

Le maréchal Bugeaud a été ensuite mandé auprès du président de la République qui l'a de nouveau chargé de la composition d'un cabinet.

Le président de la République veut toujours conserver le général Changarnier au commandement des troupes et de Paris, et c'est ce qui cause tous les échecs dans les combinaisons ministérielles.

Ce général demande de son côté au président de la République que le portefeuille de la guerre soit conféré au général d'Hautpoul.

M. Drouin de Lhuys sera nommé, après la constitution du cabinet, ambassadeur à Madrid.

Nous lisons dans le journal le *Rhin*, du 29 mai, qu'une assemblée populaire s'est tenue à propos des mouvements révolutionnaires qui ont eu lieu en Allemagne. Il a été décidé qu'en présence des dangers qui menacent la République, des assemblées semblables auront lieu dimanche prochain dans chaque arrondissement. Des affiches y appelleront tous les citoyens.

Un grand nombre de jeunes gens se sont présentés dans la soirée même pour se faire inscrire comme volontaires et demandant que des bataillons de corps français soient formés et envoyes aussitôt au secours des démocrates rhénois et badois. Le comité a cru devoir encore ajourner cette mesure.

Une pétition a été rédigée et va être répandue dans les deux départements (Haut et Bas-Rhin) pour recevoir des adhésions, et envoyée ensuite à l'assemblée nationale. Une adresse est également envoyée aux gouvernements provisoires de nos voisins et amis de Bade et du Palatinat rhénan. La pétition à l'assemblée nationale peut se résumer en ceci :

1° Qu'en présence du manifeste du czar et de la coalition de l'Europe, l'assemblée législative déclare la patrie en danger;

2° Que la république française reconnaisse les gouvernements élus par le peuple de Spire et de Carlsruhe;

3° Qu'elle proclame l'intégrité de ces deux Etats;

4° Que l'assemblée ordonne l'envoi immédiat d'une armée d'observation sur les frontières de l'Est, avec mission d'appuyer ces deux Etats, s'ils étaient menacés;

5° Que le gouvernement de la République française fournira à ces deux Peuples les armes et les munitions dont ils ont besoin.

Un grand nombre de signatures ont déjà couvert cette pétition.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 25 mai :

Le général Blangini, qui était le 18 à l'Oued-Djemm, s'est mis en route le 19 au matin, pour se diriger sur Bordja Berghni. En traversant le défilé de Sidi-Rhaman, sa colonne, brusquement attaquée pendant sa marche, sur son flanc droit, par les Guech'toula et les contingents venus à leur secours, a du refouler l'ennemi dans ses montagnes les plus escarpées. Le bivouac était à peine etabli que les Kabyles revinrent à la charge; cette nouvelle attaque fut vigoureusement repoussée, et la nuit mit fin au combat.

Le 20 au matin, le général Blangini, voulant châtier les Guech'toula et envahir leurs villages, prit ses dispositions pour établir son camp dans une position plus favorable; les Kabyles, prenant ce mouvement pour une retraite, assaillirent nos troupes avec une grande audace; mais une colonne d'attaque, préparée à l'avance, fondit sur eux, et, soutenues par le feu de l'artillerie et des carabines à tige des chasseurs à pied, l'infanterie et la cavalerie chargèrent à fond les Kabyles, dont plusieurs furent tués à l'arme blanche. Les villages des Guech'toula furent envahis et brûlés.

Le 21, le général voulant profiter de la terreur inspirée à l'ennemi par le combat de la veille, forma une colonne légère, composée de bataillons sans sacs, d'artillerie de montagne et d'une partie de la cavalerie, et prit ses dispositions pour compléter l'invasion du pays; la colonne était à peine en mouvement, que l'oukib de la Zaouïa de Sidi-Abder-Rhaman, fauteux par sa réputation de sainteté, vint demander l'aman au nom de toute la tribu. Les hostilités cessèrent immédiatemeut, et tous les chefs et les principaux des Guech'toula se rendirent dans notre camp.

Le général Blangini après leur avoir fait connaître qu'il était disposé à leur accorder l'aman, s'est occupé immédiatement de l'organisation du pays et de la désignation des chefs à leur donner. Une forte amende leur est infligée. Des renseignements font connaître que nos troupes avaient devant elles une force de près de 11,000 kabyles en armes, des divers tribus.

Nous avons eu 6 hommes tués et une quarantaine de blessés dans les journées des 19 et 20. La perte de l'ennemi a été très considérable, mais nous ne sommes pas complétement renseignés. Des rapports arabes font connaître que le 19 les Kabyles auraient eu 150 hommes tués et blessés.

Le général Ladmirault était le 20 à Zénina, s'occupant de régler les contestations survenues entre les différentes fractions des Ouled-Nayls. Le Kalifa de Laghouat, Ben-Salem, a dû le rejoindre à Zénina.

L'état sanitaire de la colonne est très satisfaisant.

M. le général Pelissier, rentré à Tlemcen avec M. le général de Mac-Mahon, à la suite de son expédition du sud, visite en ce moment les places de cette subdivision. Il arrivera sous peu de jours à Oran on passant par Aïn-Temouchen.

Le 8e bataillon de chasseurs à pied et une section d'artillerie qui faisait partie des colonnes du sud sont rentrés à Oran le 17 mai.

ETATS GERMANIQUES.

Saxe. — DRESDE, 24 *mai* — Le nombre des personnes arrêtées à la suite des derniers événements, à Dresde, s'élève à 587. Les troupes prussiennes qui ont aidé le roi de Saxe à massacrer ses sujets se dirigent maintenant vers Erfurth pour continuer le même métier en faveur du roi de Bavière et du grand duc de Bade. Un corps de 100,000 Prussiens doit bientôt traverser la Saxe se dirigeant vers l'Allemagne méridionale. La landwehr est convoquée dans ce but. Celle de la Prusse-Orientale et Occidentale fournira pour la garnison de Berlin 20,000 hommes.

Wurtemberg. — STUTTGARD, 26 *mai*.—Le roi a publié une proclamation dans laquelle il menace de son intervention les républicains de Bade et de Bavière. Malgré cela, il v a dans la chambre législative un parti qui demande une alliance offensive et défensive avec les gouvernements provisoires de Bade et du Palatinat. Quant à la garde nationale de Stuttgard, son commandant a publié aujourd'hui même une proclamation dans laquelle, en parlant au nom du corps entier, il se déclare dévoué à la constitution allemande votée à Francfort.

Le roi de Wurtemberg a envoyé au roi de Prusse 30,000 uniformes, mais cet envoi a été arrêté et saisi par le Peuple.

Bavière. — MUNICH, 26 *mai*. — Les soldats bavarois ont abandonné et détruit le camp de Donauworth, et ils ont pris leurs logements chez les bourgeois. Les officiers, ne pouvant pas les maîtriser, se sont sauvés et sont arrivés à Augsbourg.

PRUSSE.

La *Réforme allemande* dit que la ville de Chemnitz, dont les habitants ont arrêté le démocrate russe Bakunin, demande qu'il soit livré aux Russes, afin qu'elle reçoive les 12,000 roubles, prix promis par Nicolas à celui qui lui livrerait cet ennemi.

POLOGNE.

CRACOVIE, 24 *mai*. — On a arrêté à Cracovie trois officiers de lanciers russes, et on les a immédiatement envoyés à Varsovie. Trois soldats russes ont été fusillés, le 19 mai, à Podgorze. Ces malheureux avaient voulu se rendre vers la frontière de la Hongrie.

AUTRICHE.

VIENNE, 23 *mai*. — Les journaux ministériels tiennent à l'égard de la Hongrie un langage qui est bien loin de contenter même les plus réactionnaires des aristocrates hongrois. La *Presse* donne au gouvernement le conseil de partager la Hongrie en provinces slave, ruthénienne, roumai-

---

historique, quelque réalité préalablement tangible passée dans les mœurs humaines à des époques diverses.

A l'époque où nous sommes, du reste, de pareils tableaux ne laisseraient pas que de présenter des dangers; certains détails devraient être dissimulés.

Les actes humains fonctionnant sans entraves dans un milieu complètement en dehors de toutes les conventions de morale transitoire adoptées jusqu'à présent offriraient aux civilisés un tableau d'exposition fort scabreuse; nous n'en sommes pas encore là, et les milieux que nous avons à traverser détermineront la ligne que l'art aura à suivre.

Quoiqu'il en soit, nous avions à cœur d'établir ce qui nous semble être le but suprême de l'art; nous n'avons fait qu'effleurer en passant les aspérités de la question et nous aurons probablement occasion d'y revenir;

Pour nous résumer en peu de mots, disons que l'œuvre de l'homme est de réaliser ici bas cette *Jérusalem céleste qui descend du ciel et vient de Dieu*. Lorsque les entrailles du globe auront été fouillées dans tous les sens, et que les richesses qu'elles recèlent rayonneront à la surface; lorsque le cerveau de l'humanité féconde par l'étude jettera toutes ses éblouissantes phosphorescences, reflet de la splendeur éternelle, et que des lois d'amour rattacheront à un centre commun les êtres qui composent l'humanité, l'œuvre touchera à sa fin, et le bonheur en sera la récompense. Nous entrerons en communion réelle avec l'univers. Le règne de Dieu commencera. En attendant, la mission vraiment réligieuse de l'art est d'éclairer la route que nous avons à parcourir, de nous mettre sous les yeux, pour encourager l'effort, les modèles de plus en plus épurés du bonheur futur que l'on nous réserve et les images merveilleuses, au moral comme au physique, de cette resplendissante cité, aux murailles de jaspe et d'or, aux toits purs comme du verre transparent, aux fondements de saphir de béril, de sardonix, de chrysopraze et d'améthyste, etc., ou rien n'entrera de souillé, cité illuminée par la majesté de Dieu, où les nations et les rois de la terre porteront leur gloire et leur honneur.

ANGE PECHMÉJA.

REVUE DES THÉATRES.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — *On ne saurait penser à tout*, comédie en un acte, en prose, de M. ALFRED DE MUSSET.

Ce fait qu'on ne saurait penser à tout est en mainte occasion un bien pour l'humanité. Que de fois, par exemple, le criminel n'échapperait-il pas à la justice, s'il venait à penser à tout : il calcule sans doute beaucoup, mais un rien, qu'il n'a pas su prévoir, le trahit, et délivre de lui la société.

Que de gens, s'ils avaient su penser à tout, avant de se marier, n'auraient pas pris femme; et, après tout, le mariage a son mérite et son utilité. Il s'agit seulement de lui enlever son caractère actuel de tyrannie, de spéculation et d'immoralité. Mais le vieux monde a intérêt à ne pas penser à tout.

Nous nous demandons maintenant à quoi pensait M. Alfred de Musset en prenant un proverbe de Carmontel pour sujet de la comédie qu'il vient de livrer au jugement du public. Certes, ce n'est pas à une intrigue bien nouée. Il n'y a pas la moindre intrigue dans la pièce.

Un marquis, plus étourdi que l'étourdi de Molière, doit aller en ambassade avec un sien oncle, baron de naissance, auprès d'une grande duchesse de Gotha, pour la féliciter, de la part du roi de France, d'une heureuse délivrance. Mais le susdit marquis pretend d'abord s'assurer du cœur d'une comtesse, la femme la plus coquette de France et de Navarre.

A force de minauderies d'un côté, de protestations de l'autre, et de romances que Madame estropie sur son piano et dont Monsieur oublie les paroles, les deux amants viennent enfin à se comprendre, et les voilà bien déterminés à partir ensemble pour Gotha, lorsque l'oncle tombe comme une bombe au milieu d'eux avec cette effrovablè nouvelle · la princesse de Saxe Gotha est morte!... On ne saurait penser à tout, et au lieu de prendre la route de Gotha, on ira passer la lune de miel (la comtesse est une veuve!) à Montmorency.

Nous plaignons un esprit aussi puissant que M. Alfred de Musset d'en être réduit, en fait d'imagination, à broder sur un aussi pitoyable canevas. *On ne saurait penser à tout* est indigne de l'auteur plein de verve et de fantaisie de *la Coupe et les Lèvres*.

Jeune, il avait des aspirations vers la liberté : son héros, Franck, était un républicain : pourquoi donc avoir dévié de cette ligne pour tomber, de proverbe en proverbe, dans le genre Pompadour ?

Notre poète a parfois pu se fourvoyer au point de vue de l'art, mais il n'a du moins jamais écrit ni agi en adorateur du veau d'or.

Qu'il laisse donc à tout jamais le genre Pompadour à M. Scribe, et à l'école sceptique et régence du divan Lepelletier, pour consacrer sa lyre à la grande inspiration du monde à la liberté. Il se vengera ainsi noblement, au profit de l'art et de l'humanité, de la plus brutale des destitutions.

L'auteur est trop sympathique pour qu'on ait pensé à le siffler. Les chevaliers du lustre se sont mis seuls en frais d'applaudissements.

Mme Allan a été pétillante d'esprit et de malice dans le rôle de la comtesse; Maillart a tiré tout le parti possible d'un rôle plus qu'insignifiant, et Volnys, en fait de baron de comédie, vaut bien un Rothschild.

JEAN JULYÉCOURT.

Château des Fleurs. — Aujourd'hui vendredi, par extraordinaire, grande solennité musicale fête et concert demandés par l'excursion anglaise. — Magnifiques illuminations, fleurs transparentes, embrasement des jardins et magnifique feu d'artifice.

—Les citoyens C. Enault Bethmont et Poncet ouvriront un club samedi prochain, 2 juin, à 8 heures du soir, avenue de la porte Maillot, 8 (barrière de l'Etoile). Les séances auront lieu le samedi de chaque semaine, à la même heure.

-Conférence sur l'histoire du Socialisme. La deuxième conférence aura lieu le vendredi, 1er juin, à huit heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

Les femmes y sont admises.

SPECTACLES DU 31 MAI 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Prophète.

THÉATRE-FRANÇAIS.— On ne saurait penser à tout, le Verre d'eau.

OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine, le Caquet.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Bourgeois des Métiers, ou le Martyr de la patrie.

THÉATRE-HISTOLIQUE. — Les Puritains d'Ecosse.

VAUDEVILLE. — 1re rep. de la Conspiration de Mallet, Bon Voyage.

VARIÉTÉS. — Paix du ménage, Indiana, Turlututu et Jobin.

GYMNASE. — La Montagne qui accouche, Elzéar, l'Ambassadeur, le Duel.

THÉATRE MONTANSIER. — Trompe la balle, un Cheveu pour deux Têtes, la Belle Cauchoise, la Grosse caisse ou les élections. Exercices Icariens.

PORTE SAINT-MARTIN.—

GAITÉ. —

FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Prodigalités de Bernerette, la Graine de Mousquetaires.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Les Faubourgs de Paris.

THÉATRE-CHOISEUL. — Jérôme Paturot, l'Anguille de Melun. la Barbe impossible.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.

CIRQUE-NATIONAL— Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.

CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous l.

HIPPODROME, barrière de l'Etoile. — Exercices équestres, les dimanche, mardi, jeudi et samedi.

DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.

soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.

SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.

PANORAMA. Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.

CHATEAU ROUGE. — Bals les dimanche, lundi et jeudi.

JARDIN-MABILLE. — Bals les mardi, jeudi, samedi et dimanche.

CHATEAU DES FLEURS. — Tous les soirs à sept heures, concert vocal et instrumental; tous les jours fêtes et promenades de 1 heure à 5.

CLOSERIE DES LILAS. — Bals les Dimanch, Luudi et Jeudi.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20

ne, serbe, allemande, et de ne laisser aux Hongrois que quelques comitats resserrés par des populations hostiles à la Hongrie. Le *Loyd* soutient la nécessité de confisquer les fortunes de tous les Hongrois qui ont pris part à la révolution.

— Un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* justifie le gouvernement de ce qu'il ne publie rien sur la guerre en Hongrie. « Les Hongrois, dit-il, sont déjà trop bien informés par leurs espions de ce qui se passe dans notre armée, pour que nous soyons assez imprudents pour les en informer encore davantage. »

— Le manifeste de l'empereur Nicolas a produit à Vienne une impression pénible même parmi les modérés. En parlant de la révolution de 1848, pour la condamner et la menacer, il fait voir l'intention de renverser les institutions que les Viennois ont conquises dans le mois de mars de l'année dernière et auxquelles tient la grande majorité des Autrichiens.

— Nous lisons dans une correspondance de Vienne du 23 mai, publiée par la *Gazette de Cologne* : L'Autriche s'est livrée à la Russie ; nous le sentons tous les jours avec une amère douleur quand nous lisons les anecdotes officielles sur l'amabilité des soldats russes. La moindre offense d'un soldat de l'armée auxiliaire sera punie d'après le code militaire.

La musique des régiments autrichiens apprend avec assiduité les hymnes nationaux russes, et bientôt peut-être nous oublierons notre allemand pour apprendre le russe. Les dernières nouvelles de Francfort et de Berlin ont dissipé les espérances que nous avions fondées sur l'Allemagne.

— Un journal de Vienne croit savoir de source certaine que l'autocrate ne sacrifie pour l'Autriche que la chair et le sang de ses sujets. Quant à l'entretien de l'armée auxiliaire, il est abandonné à l'Autriche elle-même. Aussi on a déjà recours à l'émission de 40 millions de florins par la banque de Vienne, et à la circulation forcée de billets hypothéqués sur les revenus de la Hongrie qu'il faudra d'abord vaincre et conquérir.

—Le choléra reparaît avec force à Vienne et à Presbourg. On dit qu'il sévit dans les hôpitaux militaires de cette dernière ville.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

La *Presse de Vienne* dit tenir de source authentique la nouvelle que Rustem-Bey est arrivé de Constantinople à Jassy, porteur d'un firman qui dépose le prince Stourdza, et nomme Grégoire Ghika aux fonctions de gouverneur de la province. Cette nomination aurait été accueillie avec des grandes démonstrations de joie à Jassy.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 25 *mai*. — La maladie du roi a pris un caractère très sérieux.

VARALLO, 21 *mai*. — L'épouse du général Antonini, en revenant de Romagnano, a été arrêtée par les Autrichiens. On lui saisit deux lettres, venant de la Pologne, qu'elle venait de prendre à la poste, puis on la laissa aller en liberté.

A peine de retour à Serravalle, elle raconta au général ce qui lui était arrivé. Celui-ci se contenta de répondre : *Nous sommes trop près des Autrichiens*. Il se disposa à partir et partit en effet avec toute sa famille.

Quelques heures après un corps d'Autrichiens, violant ouvertement l'armistice, franchit la Sesia, et vient à Serravalle pour se saisir du général. Le coup de main fut manqué; mais si le général n'avait pas prévu le coup, il aurait donc été arrêté dans ses foyers, dans son propre pays, par une troupe étrangère! O insolence de l'Autriche!

Lombardie. — MILAN. — Radetzki exige que les provinces lombardes envoient des députations à Vienne pour porter leurs hommages à S. M. impériale.

Parmi les députés dont les noms nous sont connus, nous citerons pour Milan le duc Scotti, pour Bergame le comte Lochis et le comte Suardi. Tous ces illustres personnages sont alliés de très près à d'autres familles distinguées du Piémont, de sorte qu'il semble qu'ils aient été choisis tout exprès pour rendre plus apparente la séparation du Piémont et de la Lombardie.

L'origine de ces nominations est assez étrange. D'abord les municipalités qui les ont faites étaient sans droit pour nommer des députés, et de plus le choix ne vient pas d'elles. Il fallait à Radetzki des députés à tout prix. Il a donné sa liste, et les municipalités ont respectueusement obéi. L'Autriche, qui veut voiler son infâme usurpation d'un semblant de légalité, se contente des hommes qu'on lui envoie; mais son pouvoir en Lombardie n'en sera pas plus durable, et le jour approche, sans qu'elle s'en doute, où elle sera ignominieusement chassée de toute l'Italie.

Toscane. — FLORENCE. — Par décret du commissaire extraordinaire du grand-duc de Toscane, trois journaux, le *Nazionale*, le *Popolano* et le *Conciliatore*, appartenant à trois couleurs différentes, ont été supprimés. La liberté de la presse et toutes les autres libertés ne peuvent vivre là où se présente l'Autrichien.

Un corps d'Autrichiens se concentre vers Grosseto, à 5 lieues des frontières de la République romaine. Les officiers assurent qu'ils vont bientôt les franchir, et que avec ou sans la permission des Français ils entreront dans Rome. Ils sont au nombre de trente mille, dont une partie dans la Romagne, l'autre dans la Toscane. Les deux corps d'armée sont en marche et doivent être arrivés maintenant très près de Rome.

République romaine. — ROME, 25 *mai*. — Vous avez appris comment les Napolitains se sont sauvés de Velletri à la faveur de la nuit. On assure qu'ils ont battu en retraite jusqu'à Terracine et que la peur les a poussés à repasser la frontière. Les Napolitains doivent avoir perdu beaucoup de monde. Mon frère, qui a été envoyé en mission à Rome, a vu tout le long de la route une grande quantité de cadavres napolitains.

Le roi était à Velletri avec 4,600 hommes. Lorsqu'il a été averti de l'approche de nos troupes, il a donné lui-même l'ordre de battre la générale, et ayant laissé 8,000 hommes, partit à une heure après midi avec le reste de son armée pour se mettre en sûreté.

Le 28 courant expire l'armistice. Trois mille Français ont débarqué à Civita-Vecchia au cri de : *Vive la République romaine!*

Le triumvirat a expédié au camp français 10,000 livres tant en tabac qu'en cigarres; nous rendons le bien pour le mal.

Etats napolitains. — NAPLES. — Le 19 mai, le général Filangieri est entré à Palerme. Le drapeau blanc flotte sur tous les clochers de la Sicile.

SUISSE.

BERNE, 28 *mai*. — Une réunion a eu lieu dernièrement dans la capitale, à l'Hôtel-de-Ville, pour prendre des mesures relatives à l'émigration. Elle est partie du principe qu'il ne faut ni provoquer ni encourager l'émigration. Elle a ensuite nommé un comité pour aviser aux moyens de protéger les émigrants, soit par la création de nouvelles agences, soit par d'autres mesures analogues. (*L'Helvétie.*)

— Il a été donné avis au conseil fédéral que l'entrée en Sardaigne est interdite à tous les réfugiés lombards qui viennent de la Suisse. Depuis quelque temps les autorités sardes en ont renvoyé 15 à 20 par jour sur le territoire suisse.

Le conseil fédéral a adressé des réclamations au gouvernement de Turin. (*Idem.*)

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 30 *mai*. — Consolidés, ouverts à 91 1/8 1/4, fermés à 91 1/2 pour compte et comptant.

Angleterre. — Le *Morning Chronicle*, vrai partisan de la *paix à tout prix*, se félicite de ce que les derniers arrangements entre la Russie et la Turquie n'aient pas été encore plus désavantageux qu'ils ne le sont déjà pour cette dernière, et il termine son article par *la confession* suivante :

» Dans un moment où le républicanisme relève la tête dans l'Allemagne occidentale, il est de la plus haute importance que de nouvelles complications sur le bas Danube n'augmentent pas encore et ne portent jusqu'à la rage les sentiments d'hostilité que la faction démocratique allemande nourrit contre la Russie. Nous croyons sérieusement qu'une invasion russe en Allemagne est moins à redouter qu'une agression des Allemands contre le czar. C'est pour cela que, tout en regrettant l'humiliante nécessité qui a amené les armées russes au cœur de l'Autriche, nous gémirions bien davantage si cette intervention devait se trouver inefficace. On peut dire que la seule éventualité qui amènerait des conséquences plus désastreuses que le triomphe de la Russie en Hongrie, ce serait sa défaite. »

IRLANDE. — M. Jacob Harvey, banquier à New-York, nous informe que les ouvriers irlandais aux Etats-Unis, ont envoyé depuis un an, par petites sommes, de 125 à 250 fr., l'énorme somme de cinq millions de francs à leurs parents, en Irlande, pour leur fournir les moyens de passer en Amérique.

Les propriétaires en Irlande jouent de leur reste; ils expulsent même ceux qui ont payé leur loyer jusqu'au mois d'avril dernier. C'est ce qui vient d'avoir lieu à Drummana, dans le comté de Limerick.

Le bruit court que le gouvernement anglais médite le projet de confisquer tous les biens ecclésiastiques en Irlande. Ce ne serait que justice, car les protestants, en Irlande, ne comptent pas plus de 700,000 âmes, et cependant leur clergé possède le quart des biens de la nation.

Nous apprenons que le comte de Montémolin, voyant que les couronnes ne sont plus que des couronnes d'épines, épouse sous peu miss de Horsey, en Angleterre; il renonce entièrement au trône d'Espagne, et la reine Isabelle consent à lui donner une pension annuelle en dédommagement de sa renonciation.

HOLLANDE.

AMSTERDAM, 26 *mai*. — M. Donker Curtius, ministre de la justice, a donné sa démission. Le roi ne l'a pas encore acceptée. Pour le remplacer, ainsi que M. Baud, ministre des colonies, démissionnaire depuis quelques jours déjà, le roi aura de grandes difficultés à vaincre. C'est un nouveau cabinet qu'il faut former. La retraite de tous les collègues de M. Donker Curtius est certaine.

Quel parti va prendre possession des affaires ? Question grave, d'autant plus grave que c'est le premier acte significatif de la volonté du nouveau roi. D'après mes renseignements, et vous pouvez vous y fier, on essayera un retour vers le parti rétrograde : on nommera un ministère Opten Hooff, ou même Van Hall. Je n'ai pas à ajouter que ce serait le signal de grands événements : enfin, nous verrons vers quelle couleur politique le roi incline. Que tout cela finisse par amener enfin le professeur Thorbecke, de l'extrême gauche pour ainsi dire, au ministère; vous pouvez regarder le fait comme certain, quoique l'on fasse tout pour l'empêcher.

La position du pays s'aggrave. Le ministère Curtius ne peut rester plus long temps au pouvoir avec la seconde chambre, qui lui refuse toute confiance; choisir un ministère réactionnaire, ce serait jeter le trouble dans le pays; nommer un ministère trop libéral, par exemple, un ministère Thorbecke, ce serait se brouiller avec la classe qui donne de l'argent, dont le gouvernement ne peut se passer, et qui est notoirement réactionnaire.

Un autre événement non moins grave vient compliquer encore la position.

On a le pressentiment qu'il s'agit de concentrer de nouveau un corps d'armée sur nos frontières, parce que le ministre de la guerre vient d'ordonner aujourd'hui même que les miliciens de 1847 qui sont encore en service n'obtiendront pas leur congé, et que ceux auxquels le congé aura été délivré auront à regagner immédiatement leurs corps. Je vous tiendrai au courant des événements.

Le fameux comte wurtembergois Nyperg et son épouse sont arrivés à La Haye pour y rester provisoirement. Vous saviez déjà que la famille royale du Wurtemberg est parti de Stuttgard le 21, et que des objets de grande valeur appartenant à cette famille ont été dirigés sur La Haye. Notre reine est la fille du roi de Wurtemberg.

Il se trouve ici quelques personnes qui affirment que le duc d'Aumale a passé incognito quelques jours dans notre ville. Je ne voudrais pas prendre sur moi de garantir l'exactitude de cette nouvelle. Si le duc d'Aumale est venu dans notre ville, je ne comprends pas le motif pour lequel il aurait gardé un incognito aussi sévère.

(*Corresp. de l'Emancipation.*)

LA HAYE, 28 *mai*. — La politique se complique ici. Le prince Henri est parti pour Londres, chargé d'une mission spéciale près la reine Victoria. Il paraît que la Hollande a été mise en demeure, par la République française, de se prononcer, dans le cas où la France aurait à soutenir une guerre contre les puissances du Nord. D'un autre côté, la reine douairière, sœur de l'empereur Nicolas, est partie de La Haye le même jour que son frère a quitté Saint-Pétersbourg. On croit qu'elle va chercher auprès du czar le mot de la politique que devra suivre la Hollande dans les circonstances actuelles. On se perd en conjectures sur le projet du cabinet de La Haye, toujours est il que la reine douairière joue en ce moment le rôle d'une Marie-Thérèse. Il paraît du reste qu'un plan a été arrêté : il ne s'agirait de rien moins que de rétablir le traité de 1815 avec des modifications, afin d'opposer une barrière à la France. On érigerait un nouveau royaume des Pays-Bas, composé des conquêtes de Louis XIV, de la Belgique, des provinces rhénanes et de la Hollande, ce qui formerait un état d'environ 15 millions d'habitants. Protégés par la Prusse, ils assureraient à l'Europe la paix *à perpétuité* du côté de la France. Voilà ce que l'on dit, le temps nous apprendra ce qu'il en est. (*La Nation.*)

BELGIQUE.

BRUXELLES, 30 *mai*. — CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — Le second vote du budget de la dette publique n'a point donné lieu à discussion. L'ensemble de ce budget a été adopté à l'unanimité des 66 votants. La discussion générale du budget des affaires étrangères a été ouverte à la fin de la séance. A une observation de M. Rodenbach, qui demandait que le trésor tirât un revenu sérieux de la collation des titres de noblesse, M. le ministre des affaires étrangères a répondu, sans examiner au fond cette question, qu'il se confère actuellement si peu de titres nobiliaires que ce n'est vraiment pas la peine de changer ce qui existe.

M. Schumacher a insisté de nouveau sur la nécessité de donner une direction unique aux affaires commerciales et industrielles; il a fait ressortir ensuite, en homme qui connaît à fond son sujet, l'urgence d'une société d'exportation dont il a présenté le plan avec devis. Les observations de l'honorable représentant de Bruxelles méritent l'attention la plus sérieuse; M. le ministre des affaires étrangères y a plus ou moins répondu, mais il ne lui était pas possible de porter un jugement sérieux et décisif, en quelques instants, sur les moyens financiers par lesquels M. Schumacher prétend rendre possible, sans grand retard, l'établissement d'une société d'exportation qui est depuis si longtemps dans les besoins et dans les vœux du pays.

(*Emancipation.*)

— Un travail d'une haute importance, et qui facilitera singulièrement les recherches historiques, s'exécute depuis quelque temps aux archives du royaume : on y est occupé à rassembler, à classer dans un ordre méthodique et chronologique tout à la fois, et à distribuer ensuite en volumes, reliés avec soin, les papiers d'Etat du XVIe siècle, et de la première moitié du XVIIe siècle, qui forment l'une des plus précieuses collections de ce dépôt national. Parmi les documents qui déjà ont été soumis à ce classement, on compte : 4 volumes de lettres, dont beaucoup sont autographes, de Guillaume-le-Taciturne, prince d'Orange; 2 vol. de la correspondance de l'illustre évêque de Liége, Gérard de Grosbeck, avec Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, et le duc d'Albe; 12 vol. informations sur les causes et les auteurs des troubles au XVIe siècle; 14 vol. renfermant les dépêches de l'archiduc Mathias et du duc d'Anjou, de 1577 à 1583, etc., etc.

On classe en ce moment les correspondances de la duchesse de Parme et du duc d'Albe avec les gouverneurs et les conseils de justice des provinces, les magistrats des villes, etc., qui ne comprendront guère moins d'une centaine de volumes.

On calcule que la collection des papiers d'Etat formera plus de 500 volumes. (*Idem.*)

TURQUIE.

D'après les nouvelles les plus récentes de Constantinople, les Russes ne s'en tiendraient pas au traité qu'ils viennent de conclure; il serait question d'une alliance offensive et défensive qui servirait de pendant au traité de 1812 que nous avons rappelé dernièrement, et qui ouvrirait à l'empereur Nicolas le passage du Bosphore et des Dardanelles.

L'ambassade russe a donné un dîner d'apparat en l'honneur du général Grabbé; on y a vu avec étonnement le ministre de France le général Aupick.

Dans le public, cette conduit a produite un effet pénible, mais le caractère personnel du général Aupick est, dit-on, tellement estimé que sa conduite a été attribuée aux ordres formels de son gouvernement, et c'est sur la politique du cabinet parisien que l'on rejette cette nouvelle humiliation qui plonge dans la stupeur les Turcs, lesquels s'attendaient toujours à trouver dans la France une alliée, une amie, et qui désespèrent maintenant qu'ils la voient si soucieuse de plaire au czar.

Si les Russes ne se contentent pas de l'arrangement de Balta-Liman et que la France ne change pas sa politique, la Turquie, réduite à l'extrémité, se verra contrainte de prendre de concert avec le czar une part active à la guerre contre la Hongrie, et nous compterons dans la Porte un ennemi de plus et un ami de moins.

Malgré tout, cependant, les armements de la Porte n'ont pas discontinué, et une partie du contingent que doit fournir le pacha d'Egypte est arrivé aux Dardanelles; mais, selon toutes les probabilités, ce ne sera qu'un renfort de plus pour la Russie.

Voilà le beau résultat que nous devrons aux ministres et aux habiles diplomates qui représentent la France auprès du divan; les concessions, du reste, appellent de nouvelles concessions, mais il paraîtrait que cette fois les choses en sont venues à un point tel que l'ambassade française ne jugeant plus la position tenable, aurait en masse offert sa démission.

Une chose que l'on ne sait pas, c'est qu'à Constantinople les représentants en titre de la France ne sont en réalité que les instruments du drogmanat; le véritable ambassadeur c'est le premier interprète à qui son séjour habituel parmi les Turcs donne une influence et des facilités qui font complètement défaut à nos diplomates haut gradés, lesquels, par leur ignorance de la langue, se trouvent à la merci de leurs inférieurs.

Le séjour à Constantinople d'un ambassadeur qui ne sait pas le turc, et dont la mission est passagère, n'est à notre avis qu'une superfluité coûteuse et tout à fait en opposition avec la simplicité qui convient à une République ; c'est un sourd-muet que nous envoyons là-bas pour servir de prête-nom aux intrigues ourdies par des subordonnés très sujets à caution.

Il nous suffirait pourtant d'entretenir à Constantinople un interprète probe et intelligent dont la position et les antécédents fussent pour son pays des garanties de fidélité et qui eût qualité de ministre plénipotentiaire. Or, il s'en faut de beaucoup que le premier interprète actuel, M. Cor, réunisse les conditions voulues pour le poste qu'il occupe ; le second drogman de l'ambassade, M. Pélissier, et le chancelier, M. Rouet, se trouvent dans le même cas que lui, car, comme lui, ils sont les gendres de M. Alléon, banquier du sultan, qui leur donne le mot d'ordre et dont ils suivent ponctuellement les intentions.

On le voit, à Paris comme à Constantinople, les banquiers sont tout-puissants par le temps qui court et leurs inspirations en général n'ont rien de très patriotique d'autre part, le jésuitique M. Cor était l'âme damnée de l'ex ambassadeur Bourqueney ; comme la plupart de nos consuls, ce sont des créatures de Guizot, disons-le ouvertement, ce sont des ennemis de la République; ceci, du reste, est applicable à toute notre diplomatie, et nous serions bien honteux si nous pouvions penser qu'elle représente la France; heureusement qu'il n'en est pas ainsi : nos diplomates ne sont presque tous que les hommes d'affaires d'un parti, celui des rétrogrades; ils doivent nous être plus que suspects à cet égard.

Nous pouvons affirmer sans témérité que M. le général Aupick ne saura absolument rien que les détails que M. Cor voudra bien lui communiquer; ses deux beaux-frères et lui dirigent la légation et rien ne parvient à l'ambassadeur qui n'ait, au préalable, passé par leurs mains; la France fait ses affaires à Constantinople sous la raison sociale Alléon, Cor, Rouet et compagnie.

Si nos paroles devaient s'adresser à des ministres vraiment républicains, nous leur conseillerions de faire, au plus tôt, table rase et de choisir pour chargés d'affaires des hommes qui n'eussent pas trempé dans la politique orléaniste; mais ce serait peine inutile.

Après tout, nos hommes d'Etat sont très logiques, et la politique qui a cours à Constantinople est parfaitement assortie à la conduite que nous tenons dans toutes les autres affaires; c'est toujours la même abnégation de notre dignité, le même renoncement à l'influence que nous sommes en droit d'exercer sur la politique européenne.

Le général Grabbé vient de quitter Constantinople pour Saint-Pétersbourg, tout fier du succès qu'il a su escamoter; cependant notre envoyé le général Aupick porte des toasts à la prospérité de l'empire ottoman, et Ali-Pacha y répond en buvant à la prospérité de la République française.

AMÉRIQUE DU NORD.

Mexique.— Nous avons des nouvelles de la Vera-Cruz jusqu'au 22 avril. Toute la province de Senora était alors infestée par des bandes d'Indiens qui se livraient à toutes sortes de brigandages.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Séance du 31 mai.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN KÉRATRY, DOYEN D'AGE.

La séance est ouverte à une heure et demie.

LE CIT. ESTANCELIN lit le procès-verbal qui est adopté.

LE CIT. MENAND. Hier, j'ai manifesté mon étonnement de ce que le *Moniteur* ne donnait pas le résultat du scrutin qui a eu lieu à l'occasion des élections de la Haute-Marne, On m'annonça que des vérifications devaient être faites ; je ferai remarquer que ces vérifications ont été peu soigneuses, car je vois 13 de nos collègues qui sont portés comme absents, et qui ont pris part au vote.

Cette observation a une certaine valeur, puisque vous devez vous rappeler qu'on avait constaté que le nombre des bulletins de vote n'était pas en rapport avec le nombre des boules de contrôle, et j'ai cru qu'il valait mieux l'apporter devant vous que de se contenter d'adresser une lettre de rectification au *Moniteur*.

Les erreurs que j'ai signalées pourraient modifier le chiffre des votes de la minorité. Je demande que le bureau examine de nouveau le dépouillement du scrutin. (Non, non, à droite.)

Cet incident n'a pas de suite.

Un représentant de la droite demande que, pour éviter la répétition des scènes de désordre qui ont affligé la séance d'hier, on commence par prononcer sur toutes les élections qui ne peuvent donner lieu à aucune difficulté afin qu'on puisse constituer immédiatement le bureau. L'orateur termine en se plaignant de l'attitude de la gauche dans la séance d'hier, il faudrait qu'elle se montrât plus modérée. (Rumeurs.)

Un représentant de la gauche. — Si c'est une invitation je l'accepte, si c'est un ordre je le repousse.

L'ordre du jour appelle la suite de la *vérification* des pouvoirs.

Lot : Six représentants.

LE CIT. ÉTIENNE. Le colonel Ambert a donné sa démission de représentant; je demande que sa nomination ne soit pas proclamée, c'est pour ce motif que j'ai réclamé hier la lecture de sa lettre de démission.

Le colonel Ambert n'est pas proclamé représentant.

Les cinq autres sont admis.

Côtes du Nord : Treize représentants.

LE CIT. SAINTE BEUVE fait connaître à l'Assemblée que plusieurs protestations ont été déposées. L'une, celle du citoyen Glais-Bizoin, qui se plaint que le cinquième des militaires du département des Côtes du Nord appelés sous les drapeaux n'ont pu prendre part au vote. Une autre du citoyen Tassel qui dénonce l'influence exercée sur les élections par la publication de la dépêche télégraphique du ministre de l'intérieur, et en outre, par des circulaires adressées aux maires par le préfet et l'évêque du département.

Ces publications ont faussé l'esprit des élections.

Le citoyen Sainte-Beuve prétend que les calculs faits par le citoyen Glais-Bizoin pour établir que le cinquième des militaires ont été privés de l'exercice de leur droit électoral sont erronés.

Quant à celle du citoyen Tassel, le bureau n'a pas pu l'apprécier au fond, car la dépêche télégraphique et les conclusions n'ont pas été déposées.

Un membre seulement les a lues. la majorité du bureau n'a pas trouvé dans cette lecture de motifs suffisants pour vicier les élections, et s'est prononcée pour leur validation; sans aucun doute, l'Assemblée, du moins, la majorité, partagera cette opinion si elle veut ordonner que cette lecture soit faite.

L'Assemblée décide que cette lecture aura lieu.

On remet la circulaire du préfet au citoyen Sainte-Beuve qui la lit.

« Le préfet invite les maires à diriger les élections dans le sens des idées de conciliation du gouvernement, et à l'occasion de la liste des candidats modérés, il dit : Je la trouve bonne, mais je ne l'impose pas. (Comment, il ne l'impose pas, c'est étonnant !)

« Il ajoute, l'évêque du diocèse m'a demandé mon avis sur cette liste, je lui ai fait la même réponse, car je ne suis pas le préfet d'une coterie, mais le préfet de tous.

» Je veux défendre la propriété, la famille, la religion, les principes fondamentaux de toute société. » (A droite : Très bien !)

A gauche. — Mais qui veut donc les attaquer ?

LE CIT. SAINTE-BEUVE. L'Assemblée n'attend pas que je commente en rien cette circulaire (A droite : Non ! non !) Votre bureau a déclaré que s'il fallait l'apprécier, on ne pourrait que reconnaître qu'elle atteste un patriotisme sincère en même temps que la plus haute impartialité. (A droite : Très bien ! — Rumeurs à gauche.)

Le rapporteur donne ensuite lecture de la circulaire de l'évêque, dans laquelle ce prélat invite le clergé de son diocèse à voter pour la liste adoptée par le préfet. (Interruption.)

Arrivant ensuite à la dépêche télégraphique, il dit que rien ne justifie que cette dépêche ait porté les noms des représentants qui avaient voté contre le gouvernement, que la preuve contraire existerait puisque la dépêche télégraphique a été placardée manuscrite, et qu'elle ne portait aucun nom.

L'orateur entre ici dans des explications prolixes qui soulèvent de toutes parts les cris : Assez ! assez !

LE CIT. CHAUFFOUR. Je croiyas qu'il était convenu que les élections contestées ne seraient pas examinées maintenant; il est vrai que le citoyen Sainte-Beuve a dit que les élections des Côtes-du-Nord n'étaient pas contestées sérieusement.

Je n'ai pas à me préoccuper de l'opinion personnelle du citoyen Sainte-Beuve; mais, quant à moi, c'est très-sérieusement que je les conteste.

La circulaire du préfet motive suffisamment cette contestation, car je n'ai pas oublié que dans cette pièce le préfet invite les maires auxquels il s'adresse à voter pour la liste qu'il a adoptée, en ajoutant que si, on était maître du terrain, on pourrait bien la modifier, mais que les circonstances ne le permettent pas. La même recommandation est reproduite par l'évêque.

On ne niera pas sans doute que c'est bien en qualité de fonctionnaires publics rétribués par le gouvernement que le préfet, que l'évêque ont agi, et, d'après les paroles excellentes, impartiales du président du conseil, je ne doute pas que l'annulation de ces élections ne soit prononcée. (Rumeurs à droite.—Très bien ! à gauche.)

J'ai constaté un fait, l'intervention inconstitutionnelle du préfet et de l'évêque dans les élections. Maintenant la majorité décidera, mais le pays jugera. (Mouvement.)

Un dernier mot. ce n'est pas sans un vif étonnement que j'ai vu traiter aussi légèrement par une certaine partie de cette Assemblée la dépêche télégraphique du citoyen Léon Faucher, il me semblait qu'un acte blâmé par 519 membres de l'Assemblée nationale constituante sur 524 votans, devait attirer notre attention.

Mon étonnement a pris un autre caractère peut-être lorsque j'ai vu des manifestations sympathiques échapper surtout à ses membres que j'ai très bien vu déposer dans l'urne un vote contre cet acte inconstitutionnel. Ce vote avait pourtant une portée bien grande en présence de ces paroles du président du conseil, qui demandait à l'Assemblée de ne pas formuler un blâme contre le ministre de l'intérieur, attendu que ce blâme pourrait infirmer les élections. (Mouvement.)

J'arrive à la protestation relative au vote militaire.

Le journal de l'armée constate que le département des Côtes du Nord a dans l'armée 9,000 votans. (Non ! non ! Si ! si !)

L'on me conteste ce chiffre de 9,000, qu'on aille chercher des documents officiels. Je le répète, il y a 9,000 électeurs inscrits. (Non ! non !)

Prenez le chiffre que vous voudrez, mais il est une chose certaine, c'est que 1,500 militaires seulement ont voté.

J'ai là en mains des protestations qui prouvent qu'un grand nombre de militaires ont été empêchés de voter. Il y a dans le département du Nord 9,000 militaires, 8,000, mettons 6,000 si vous voulez, mais ce qu'il y a de certain c'est que 1,500 seulement ont pris part au vote, que 1,200 ont donné leur suffrage au cit. Glais-Bizoin.

Si vous remarquez qu'il n'y a entre le dernier candidat proclamé et le premier nommé qu'une différence de 1,600 voix, vous reconnaîtrez que les 3,500 votes ...

A gauche.— 1,500.

LE CIT. CHAUFFOUR. 3,500, je fais cette concession, vous reconnaîtrez que le résultat du vote aurait été modifié. (Mouvement.)

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter. La majorité peut faire ce qu'elle voudra, mais son autorité morale ne peut que gagner à la modération. (Très bien ! très bien !)

LE CIT. SAINT-BEUVE. Le préfet qu'on attaque avec tant de violence est un des préfets nommés par le citoyen Ledru-Rollin, et qui ont eu le bonheur, par leur prudence, par leur modération. (A gauche. Par leurs concessions), de se maintenir à leur poste et de ne pas démériter de la confiance du gouvernement.

A gauche.—On le comprend bien.

LE CIT. SAINTE-BEUVE. On vous a donné pour les votes militaires des chiffres plus que contestables. Tous les militaires qui l'ont jugé convenable ont pu prendre part au vote, sauf les difficultés résultant de la loi électorale, et je défie qu'on puisse apporter aucune protestation sérieuse. (Interruption.)

LE CIT. RATTIER. L'honorable préopinant vient de dire qu'on ne pouvait apporter ici aucune protestation sérieuse. Eh bien ! moi, je viens protester au nom de l'armée tout entière (Bruyantes interruptions à droite.)

Une voix à droite : L'armée ne vous a pas donné ce droit.

A gauche. — Si ! si !

La droite pousse des cris bruyans : A l'ordre, à l'ordre. mais le citoyen Rattier, calme et immobile, attend le silence, et la gauche interpelle la droite, en lui demandant A!

lez-vous recommencer?

LE CIT. RATTIER. Eh bien, citoyens, puisqu'il m'est défendu de protester au nom de l'armée, je vais vous raconter un fait dont j'ai été témoin oculaire :

A Rheims, voici ce qui s'est passé, pour un détachement du 48e de ligne : le 12 mai, le lieutenant qui le commandait a rassemblé les hommes, et leur a posé cette double question :

Avez vous un bulletin blanc, ou votez-vous pour un certain nombre de candidats? (Interruptions à droite.) Ce fait avait peut-être plus d'importance que vous ne le pensez, et vous allez le comprendre.

Si le soldat répondait affirmativement sur la première question, le lieutenant lui disait : Puisque vous avez un bulletin blanc, ce n'est pas la peine de voter.

Le véritable motif de ce refus, c'est qu'un seul bulletin blanc assurait la liberté du vote de tous.

Quant à ceux qui disaient qu'ils n'avaient voté que pour un ou deux candidats, il leur était encore répondu : Ce n'est pas la peine de voter.

Enfin s'il se rencontrait que pour un département il n'y eût qu'un électeur, on lui disait encore : Pourquoi voter, on ne peut pas faire un procès-verbal pour un seul électeur. (Interruption.)

Citoyens, j'éprouve une émotion bien naturelle, excusez donc un peu d'hésitation.

Maintenant je vais vous rapporter un mot qui vous expliquera clairement ce qu'il en a été de la liberté des élections dans l'armée. Je causais avec mon capitaine, au besoin je pourrais donner son nom, nous causions des élections, savez-vous ce qu'il m'a dit :

» Les officiers ne doivent avoir d'autre but que d'amoindrir les votes de l'armée. » (Mouvement. Agitation.)

En présence de ces faits une enquête est nécessaire et je la réclame.

LE CIT. SUIN. Il est nécessaire de procéder à une enquête, car les uns nous disent que les électeurs se sont abstenus volontairement, d'autres prétendent que c'est involontairement, l'enquête est le seul moyen de connaître la vérité. (Interruptions à droite.)

Nous pourrons savoir si l'abstention résulte d'une manœuvre de l'autorité ou de difficultés d'exécution.

L'orateur termine en revenant à la dépêche télégraphique du citoyen Léon Faucher qui a exercé une influe ce fâcheuse sur les élections. Il blâme également la circulaire du préfet des Côtes du Nord et de l'évêque.

Cette dernière surtout, car, dit-il, les ecclésiastiques ne doivent pas oublier que leur royaume n'est pas de ce monde. (Très-bien! très-bien!)

A droite. — La clôture! la clôture!

LE CIT. CHEGARAY. Je viens proposer une mesure intermédiaire entre les conclusions du bureau et les demandes d'enquête, je demande le renvoi au bureau.

A droite. — La clôture! la clôture!

Une voix à gauche. — Consultez l'Assemblée sur le renvoi aux bureaux. (A droite : Non! non!)

LE CIT. PRESIDENT. Deux propositions sont en présences, l'admission pure et simple, et le renvoi au bureau (Bruit. — Interruption.)

LE CIT. SAINT-BEUVE monte à la tribune pour expliquer que la commission maintient sas conclusions pour l'admission.

Une voix à gauche. — L'ajournement a toujours la priorité.

L'ajournement, mis aux voix, est repoussé, et l'admission prononcée. Les représentants des Côtes-du Nord sont admis.

Orne : Neuf représentants. Tous admis.

Pas-de-Calais : Quinze représentants. Admis.

Basses-Pyrénées : Dix représentants. Admis.

Hautes-Pyrénées : Cinq représentants.

LE CIT. CHARRAS revient sur les difficultés éprouvées par les militaires dans l'exercice de leur droit électoral; cependant, l'article 18 de la loi électorale donnait le moyen de les faire disparaître toutes, et si la circulaire du citoyen Léon Faucher a été exécutée, il n'a pas même dû en exister.

Si l'autorité l'avait voulu, aucun militaire n'aurait pu rencontrer de difficultés dans l'exercice de son droit de citoyen. J'appelle l'attention du gouvernement sur ce fait, notamment sur la manière dont certains chefs militaires ont interprété la loi électorale.

Il y en a qui ont été jusqu'à exiger des soldats une carte d'électeur, la loi éleciorale cependant les dispense de cette exigence.

Je ne demande par l'annulation des élections, mais je signale au gouvernement toutes ces irrégularités.

LE CIT. LACROSSE, ministre de l'intérieur. L'honorable préopinant ne se rend pas bien compte des difficultés de la nouvelle loi électorale par le vote de l'armée.

Comme il ne conteste pour les élections je ne prolongerai pas cette discussion qui reviendra d'ailleurs à propos des élections contestées.

Les représentants des Hautes-Pyrénées sont admis.

Pyrénées-Orientales. Quatre représentants. Admis.

Puy-de Dôme. Treize représentants. Admis.

Haut-Rhin. Dix représentants. Admis.

Haute-Saône. Sept représentants. Admis.

Rhône : Onze représentants. Tous admis.

Saône-et-Loire : Douze représentants:

Le bureau demande l'ajournement pour ce qui concerne les citoyens Heitzman et Rougeot.

Les dix autres sont admis.

Seine-Inférieure : 16 représentants.—Tous admis.

Le bureau a déféré au ministre de la justice une protestation signalant une manœuvre frauduleuse pratiquée dans le sein d'une salle électorale, dans le canton de Valmont.

Seine et-Marne.—Sept représentants.— Admis.

Bas-Rhin. — 12 représentants.

L'ajournement de la nomination du citoyen Goldenberg est demandée.

Les autres représentants sont admis.

Deux-Sèvres : Sept représentants. Admis.

Somme : Douze représentants. Admis.

Tarn : Huit représentants. Admis.

Sarthe : Dix représentants.

Seize communes ont envoyé des protestations revêtues de quinze à seize cents signatures.

Le principal motif de ces protestations est que le secret du vote n'aurait pas été respecté. Nous avons examiné les faits, et, dans la pensée du bureau, le secret du vote n'aurait pas été violé.

Un autre grief repose sur la dépêche télégraphique, mais non sur sa publication, sur son affichage.

Le bureau n'a vu là aucune influence exercée sur les élections.

Les élections de la Sarthe sont validées.

Tarn et Garonne. — 5 représentants. — Admis.

Var. — 7 représentants. — Admis.

Vendée. — 8 représentants. — Admis.

Vienne. — 6 représentants. — Admis.

Haute-Vienne. — 7 représentants. — Admis.

L'admission de M. Chabert, représentant de l'Ardèche, dont la nomination avait été ajournée pour défaut de production d'acte de naissance, est prononcée sur cette justification.

Ardennes. — 7 représentants. L'ajournement de la nomination du citoyen Payer est demandé, les six autres sont admis.

Aube. — Cinq représentants.

Des protestations ont été déposées ; elles sont basées sur cinq griefs : imputations calomnieuses, à l'aide de proclamations affichées dans les communes; publication de la dépêche télégraphique du citoyen Léon Faucher; emploi par le préfet de fonds départementaux pour influencer les élections; entrée dans les salles électorales de gardes nationaux en armes.

Votre second bureau n'a pas cru devoir s'arrêter à ces diverses protestations, et en ce qui concerne la dépêche télégraphique, comme aucun des représentants de l'Assemblée n'était candidat à la Législative, il a pensé que cette circonstance ôtait toute gravité à l'acte qu'on incriminait.

Le bureau conclut à l'admission de quatre représentants, en demandant l'ajournement de la nomination du citoyen Plancy, jusqu'à production de pièces.

LE CIT. SAVOYE proteste au nom de la loi, au nom du sentiment loyal qui est au fond du cœur de tous, contre la publication des affiches calomnieuses dénoncées au bureau, car cet acte n'est pas légal et, qui plus est, n'est pas honnête.

Il attaque également la dépêche télégraphique.

Il ne demande pas l'annulation des élections, mais l'ajournement de leur validation, afin qu'une enquête puisse éclairer l'Assemblée sur les faits incriminés par les protestations.

Nous pouvons appartenir les uns aux rouges, les autres aux blancs. (Interruption.)

A la montagne. — Oui, nous sommes rouges, et vous êtes Cosaques. (Bruit.)

LE CIT. GRANDIN. Le rouge était la couleur d'une barricade à laquelle j'ai été, et où j'aurais pu recevoir une balle. (Hilarité.)

LE CIT. SAVOYE. Je répète : nous pouvons appartenir les uns aux rouges, les autres aux blancs; mais la question de loyauté domine tout. (Interruption.)

Il ne s'agit pas d'attaques personnelles; mais c'est une enquête que nous demandons, nous les rouges, puisque vous nous appelez ainsi.

A droite. — Nous sommes tricolores. (Rires.)

LE CIT. SAVOYE. Nous, nous sommes rouges parce que la politique suivie par le gouvernement nous fait rougir de honte. (Très bien! très bien!)

L'enquête est mise aux voix et rejetée.

Les représentants de l'Aube sont admis.

Loir et Cher : cinq représentants.

Le bureau demande l'ajournement de la nomination du citoyen Sarrut.

Les quatre autre sont admis.

Seine-et-Oise : Dix représentants.

Le bureau demande l'ajournement de la nomination du général Changarnier.

Les neuf autres sont admis.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Ouverture de l'Assemblée législative de 1849.

Ce fut le 30 septembre 1791 que la première constituante française, alors présidée par Thouret, cessa sa laborieuse session pour faire place à l'Assemblée nationale législative. Il y a donc près de cinquante-sept ans que Paris assistait pour la première fois à la solennité qui s'est renouvelée hier sous ses yeux.

Quand on compare attentivement la situation politique de ces deux époques, quand on étudie leur caractère, leurs besoins, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, malgré la multiplicité des événements qui se sont passés depuis notre première révolution jusqu'à celle de février, la société française, loin d'avoir fait un pas en avant, se trouve, au 29 mai 1849, restée ou revenue exactement au 1er octobre 1791.

Sans doute la législative de 91 se trouvait en présence d'une monarchie dont la constituante s'était contentée de limiter les prérogatives. Sans doute sur une proposition de Robespierre, convertie en décret, aucun membre de la constituante n'avait pu être élu dans la législative; sans doute enfin dans cette dernière, l'élément qui surabonde dans l'Assemblée de 1849, l'élément monarchien et aristocratique faisait absolument défaut, placé qu'il était à la frontière; mais, ces points exceptés, combien d'autres n'offrent-ils pas des traits de ressemblance identique?

Aujourd'hui comme alors la France est divisée en trois parties; ceux qui veulent la faire rétrograder, ceux qui satisfaits du présent veulent sa conservation; puis le Peuple, qui toujours abusé, toujours malheureux, ne veut ni se voir refoulé vers le passé, ni enchaîné à un présent qui ne lui donne aucune des satisfactions auxquelles il a droit.

Les premiers ne sont plus en armes, menaçant du dehors la patrie d'un odieux parricide; mais ils sèment à l'intérieur la division et soufflent la guerre civile, mais ils appellent toujours à leur secours les baïonnettes étrangères, mais la *déclaration de Pilnitz* n'a pas procuré à leurs pères plus de joie que le récent manifeste du tzar ne leur en a donné à eux-mêmes.

S'ils n'ont pas été se placer aujourd'hui à l'avant-garde des hordes des barbares, s'ils ne leur frayent plus le chemin en personne, ils pratiquent au cœur de la France toutes les manœuvres capables d'appeler une troisième invasion.

Quant aux *Constitutionnels* de la législative, les *feuillants* de 91, ne les retrouvons-nous pas sous cette dénomination de *conservateurs*, de *modérés*, de *conciliateurs?*

Dès avant le 1er octobre 1791, un mot nouveau avait déjà éveillé l'attention. L'absence du roi dans les affaires avait fait soupçonner qu'on pourrait bien se passer de monarque, et quand Duchâtel afficha sur les murs de Paris qu'il fallait se passer de roi, déjà le mot de république était dans tous les cœurs. Aux Jacobins, aux Cordeliers on poussait ce cri : *Plus de roi!*

Mais si, en songeant malgré nous aux excès qui se commirent pendant la durée de la première législative, excès justifiés par l'époque dans laquelle ils ont été commis, nous cherchons dans la situation intérieure et extérieure que nous a léguée l'Assemblée qui finit, que nous apporte la transformation sociale, des signes précurseurs de pareils actes, nous nous sentons pleinement rassurés. La République s'est inaugurée en abolissant la peine de mort, et M. Félix Pyat a parfaitement traduit la pensée de la Révolution par ces belles et nobles paroles :

Le droit le plus sacré, le plus inviolable, c'est celui de l'existence de l'homme. Il faut en proclamer l'intégralité absolue. Une société qui souffre l'effusion d'une seule goutte de sang n'est point une société humaine; un parti qui l'ordonne se voue, en se suicidant, à la haine des contemporains et à l'exécration de la postérité.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Un article de journaux allemands reproduit textuellement dans votre feuille dit au sujet du général Dembinski « qu'il avait offert il y a trois mois ses services et son épée à l'Autriche, pourvu que celle-ci satisfît aux désirs de ses compatriotes de Gallicie et de Pologne. » Les dates sont ici d'une fort grande importance. On devine dans quelle intention la *Suisse allemande* a fait cette remarque, mais je ne doute pas que votre journal, monsieur le Rédacteur, n'ait été simplement induit en erreur à cette occasion. Le général Dembinski prévoyait depuis longtemps la catastrophe qui menaçait l'Autriche, il a donc adressé au prince Metternich plusieurs mémoires dans le but de lui faire embrasser un système de gouvernement libéral et d'appuyer l'Autriche sur une Hongrie libre et une Pologne reconstituée, et à cette condition il avait offert ses services et son épée; mais ces écrits remontent à 1845, et depuis l'année qui suivit et qui fut marquée par les massacres de Galicie, non-seulement le général Dembinski ne renouvela plus les représentations dont nous venons de parler, mais il ne voulut pas même accepter un passeport autrichien pour son fils né à Cracovie et qui voulait rentrer à cette époque dans

Tels sont les faits que je suis en état de vous garantir solennellement, M. le rédacteur. L'écrit, d'ailleurs, que le général a adressé à ses compatriotes lors de son départ de Paris les confirme. Je suis donc persuadé que vous ne vons refuserez pas à faire insérer la présente rectification dans un des numéros les plus prochains de votre journal.

Agréez, etc. BARZYKOWSKI,

Nonce d'Ostrolenka, ancien membre du gouvernement national.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

Par arrêté du président de la République, en date du 23 mai, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. de Béro a été nommé préfet du département de l'Ariège, en remplacement de M. Bauguel.

—A midi l'Assemblée législative s'est réunie dans ses bureaux pour continuer la vérification des dossiers électoraux.

Le 14e bureau qui s'était ajourné à ce soir pour prendre une résolution définitive n'en a rien fait. Il paraît que la protestation des 15 membres qui ont voté pour l'annulation de l'élection du citoyen Changarnier, lui a paru plus insurmontable qu'hier, et l'on pense que sa première décision restera acquise à cette opinion.

Dans le 15e bureau on a continué l'examen des élections de l'Yonne. M. Auguste Larivière candidat, venant immédiatement après le dernier nommé dont il n'est distance que par quelques voix, a été appelé à donner des explications. Ce qu'il a fait aujourd'hui. Il paraît peu probable que ces élections puissent être maintenues, en présence de tous les faits allégués contre elles, et confirmés de plus en plus par les investigations sévères et attentives auxquelles ce bureau se livre.

—M. O. Barrot, président du conseil, et M. de Rémusat sont sortis aujourd'hui à trois heures de l'Assemblée législative, mandés, a-t-on dit, par une invitation de M. le président de la République; on a inféré généralement de cette visite à l'Élysée qu'il s'agissait de la constitution définitive d'un nouveau cabinet.

—Une réunion a eu lieu, à ce qu'on dit, hier dans le palais du conseil d'Etat. Le parti modéré s'y était assemblé pour arrêter la liste définitive des candidats à proposer pour les questure et secrétariats de l'Assemblée.

Les noms de MM. Baze, général Leflo et de Panat ont été proposés sans contestation.

Pour secrétaires, on a proposé et admis aussi, sans contradiction, MM. Heckerenn, Chapot, Berard, Lacaze, Arnaud (Ariége), et Peupin.

—Les nouvelles arrivées d'Algérie confirment les nominations définitives que nous avons annoncées hier, quant à MM. Didier et E. Barrault. L'incertitude sur le troisième candidat est toujours la même, et malgré toutes les probabilités qui existent pour M. Emile de Girardin, son élection n'est point encore un fait acquis.

—C'est demain qu'aura lieu la constitution du bureau définitif de l'Assemblée. La réunion Dufaure aura ses candidats particuliers. On ne s'est pas entendu avec elle, lorsqu'on a demandé dans la réunion du conseil d'État qu'on tâchât de se mettre d'accord, et qu'on fît des avances à M. Dufaure.

—M. Lebœuf a été le plus empressé à parler d'union. MM. Roger (du Nord) et Thiers étaient d'un avis contraire. Ce dernier a même dit : *« Ne le craignons pas autant; il est assez faible pour pouvoir être chef d'un parti quelconque, et il ne trouvera personne. »*

— Voici quelques détails sur l'assassinat dont le procureur de la République, à Lodève, M. Adam, a été victime.

Samedi soir, un mouvement semblable à celui de Montpellier éclata dans les rues de Lodève. M. Adam se présente en face des perturbateurs et leur enjoint de se retirer. Sa parole, à la fois ferme et persuasive, parut produire quelque impression, et le rassemblement se dissipa.

M. Adam voulut s'assurer par lui-même que la tranquillité était rétablie. Il se rendit à la sous-préfecture, se mit à la tête d'une patrouille, et parcourut la ville, qui était entièrement calme. Il revint à la sous-préfecture, fit rentrer la patrouille et se dirigea vers son domicile. Il était alors minuit.

A peine avait-il fait quelques pas que deux coups de feu se firent entendre, et le malheureux magistrat tombait baigné dans son sang.

On accourut, on le transporta chez lui. Les hommes de l'art purent juger alors de l'étendue de ses blessures; une balle l'avait frappé au cou et avait lésé les premières vertèbres ; une autre balle lui avait fracassé l'épaule. C'est par derrière qu'il a été atteint.

M. Adam n'a survécu que trois heures à ses blessures. Plusieurs arrestations ont été faites.

Le procureur de la République et le procureur-général se sont rendus à Montpellier et à Lodève avec 300 hommes du génie. La cour d'appel a évoqué l'affaire.

— Nous trouvons dans un journal la statistique suivante : c'est la société telle que les malthusiens l'entendent et voudraient la sauver.

Il y en France dix-neuf millions cent-dix-neuf mille personnes végétant dans le dénûment, la misère ou la pauvreté.

Cinq millions sept cent cinquante mille personnes vivant dans une quasi-pauvreté.

Six millions cent quatre-vingt mille personnes vivant dans un état gêné ou de demi-aisance.

Deux cent quarante-quatre mille personnes vivant dans l'aisance.

Six mille six cents personnes vivant enfin dans une grande aisance ou dans la richesse, et ayant pour le moins dix mille livres de rente.

— Il est question d'établir une ligne de paquebots entre Cadix et la Havane. Le gouvernement a reconnu la nécessité d'établir des communications rapides entre cette île et la Métropole, et bientôt probablement ce projet sera mis à exécution.

— MM. les jurés de la dernière session de mai ont fait entre eux une collecte s'élevant à 140 fr. 50 c. Cette somme sera répartie par égale portion entre le patronage des jeunes détenus libérés, la colonie de Mettray et les jeunes orphelins. (*Moniteur.*)

— Par arrêté du 23 mai, M. Petitet, directeur de la comptabilité générale au ministère de la guerre, chevalier de la Légion-d'Honneur depuis le 4 septembre 1836, a été promu au grade d'officier dans cet ordre.

— Le commandant Albert, substitut du commissaire du gouvernement près le 1er conseil de guerre, vient d'être promu au grade d'officier dans l'ordre de la Légion-d'Honneur. (*Débats.*)

— On a arrêté ce matin dans le jardin du Palais législatif un nommé Berger qui cherchait à y vendre des journaux aux gardes nationaux et aux militaires de service. Cette arrestation n'a pas eu d'autre motif que le défaut d'autorisation par la Préfecture de police.

— Par décisiou du 7 mai, le président de la République a désigné :

Le général de brigade Lapène pour commander l'artillerie dans la 6e division militaire, en remplacement de M. le général de brigade Thiry, qui passe commandant de l'artillerie dans la 5e division militaire;

M. Policarpe, nouvellement promu colonel, pour occuper l'emploi de directeur d'artillerie à Perpignan;

M. Rely, directeur à Saint Omer, pour commander le 1er régiment d'artillerie.

— Par décision ministérielle du 20 mai 1849, ont été nommés :

Les lieutenants-colonels Giraud, commandant l'artillerie à Lille; Mathieu, sous-directeur d'artillerie à Toulouse; Larchey, directeur du parc et commandant la réserve d'artillerie du corps expéditionnaire de la Méditerranée.

— Conformément aux instructions de M. le ministre des travaux publics, six des ponts à bascule de Paris, qui avaient été plus ou moins endommagés, ayant été remis en bon état, le service de surveillance doit y être rétabli à compter du 1er juin prochain. Ces ponts sont ceux des barrières d'Italie, d'Enfer, du Maine, du Roule, de la Petite-Villette et du Trône.

— M. Duchêne, gérant du journal *le Peuple*, était cité ce matin devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Partarrieu-Lafosse, à raison d'un article publié dans ce journal, et intitulé : *Napoléon et les Paysans.*

M. Duchêne ne s'est pas présenté. La cour, dans un arrêt par défaut, l'a condamné à cinq années de prison et à 12,000 fr. d'amende.

— Un commencement d'incendie, attribué à l'imprudence, s'est déclaré hier, rue Saint-Maur, n° 16, au passage de la raffinerie. Grâce aux prompts secours qui ont été apportés, le sinistre a pu être borné à quelques meubles et effets mobiliers que contenait la maison. La perte s'élève à environ deux mille francs.

—M. le procureur de la République a ordonné des poursuites contre l'imprimeur et l'auteur d'un prétendu message du président de la République à l'Assemblée, suivi d'une liste de nouveaux ministres.

Le message du président et la composition du ministère ne seront communiqués à l'Assemblée qu'après la constitution du bureau définitif de l'Assemblée. (*Patrie.*)

— Les salles de l'Exposition des produits de l'industrie agricole et manufacturière seront ouvertes au public lundi prochain, 4 juin, à dix heures du matin. L'administratiou n'avait rien négligé pour que l'ouverture eût lieu le 1er juin, mais un grand nombre d'exposants ayant été retenus dans leurs départements par les élections générales, et n'ayant pu, par conséquent, s'occuper du classement de leurs produits, il a paru juste d'accorder quelques jours de délai.

L'exposition de 1849 ne le cèdera en rien à celle de 1844, soit pour le nombre soit pour la diversité et l'importance des produits.

On ne comptait, à la dernière exposition, que 3,919 exposants. Ce chiffre s'élève, cette année, à plus de 4,500, sans y comprendre les horticulteurs.

Le public sera admis à visiter l'Exposition les dimanche, mardi, mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, de onze à cinq heures. Le jeudi, les portes seront ouvertes de neuf à cinq heures, et l'admission sera soumise à une rétribution de 1 fr. perçue au profit des bureaux de bienfaisance de la ville de Paris. Le lundi, les portes resteront fermées; ce jour-là est réservé pour les travaux du jury central et pour le service intérieur.

Prix du pain. — A compter du vendredi 1er juin 1849, le prix du pain dans Paris est fixé ainsi qu'il suit :

Pain de 1re qualité, à 28 centimes le kilogramme.

Pain de 2e qualité, à 20 centimes le kilogrmme.

Bourse de Paris du 31 mai.

Avant la Bourse. — L'agitation qui a eu lieu hier à la séance de l'Assemblée législative a encore jeté de nouvelles inquiétudes parmi les spéculateurs. La hausse qui était tombée hier soir au passage de l'Opéra à 80, était encore ce matin au même prix et il ne se faisait pas d'affaires. On craignait une nouvelle baisse pendant la Bourse.

Une heure. — Les premiers cours étaient très-offerts sur le 5 0[0. Les affaires politiques contribuent sans doute à écraser les cours, mais le mouvement de baisse était surtout occasionné par la triste position de la place au moment de la liquidation.

Il paraît qu'un grand spéculateur ne veut pas reporter ses rentes, et qu'il menace de les livrer. Aussi les reports pour fin prochaine étaient déjà demandés à 75 pour fin prochaine, et l'on s'attendait à les voir s'élever à des prix encore plus élevés pour vaincre les refus des porteurs de titres, et pour les décider à accepter les reports.

Deux heures. — On vient de répondre les primes du 5 p. 0[0 à 80 70; celles du 3 p. 0[0 à 51 90, et celles du Nord à 405. A ces prix il y a fort peu de primes de levées.

Mais comme la plupart des rentes vendues à prime pour couvrir du ferme avaient été rachetées ferme, la réponse a produit peu de mouvement; cependant les cours se sont un peu raffermis à 52 sur le 3 0[0, à 81 sur le 5 0[0.

Le 5 0[0 était assez bien tenu, et il a lutté pendant toute la Bourse contre la tendance à la baisse des autres valeurs. On disait que M. le maréchal Bugeaud était définitivement le chef de la nouvelle combinaison ministérielle.

Cinq heures. — La rente a repris tout à coup avec vivacité, et elle est restée à peu près au même prix qu'hier, à 81 40. On annonce qu'on est parvenu à vaincre la grande difficulté qui était soulevée par la prochaine liquidation.

La banque a consenti, dit-on, à prêter sur dépôt de rentes une somme de 12 millions au syndicat des agents de change pour servir aux opérations de reports.

La rente 3 0[0 a fermé au comptant à 52 50 avec 25 sur la cote d'hier.

La Banque a monté de 15 à 2165.

Orléans a fléchi de 10 à 730, le Havre de 5 à 250, Marseille de 5 à 185, Bordeaux de 2 50 à 397 50, le Nord a varié de 400 à 407 50, Strasbourg de 352 50 à 355, Nantes était à 305.

L'emprunt romain a fléchi de 1 à 69; le 3 0[0 espagnol, de 3[4, à 33; l'emprunt belge de 1840, de 1[2, à 88 1[4; celui de 1842, de 3[4, à 88.

Quatre heures.—Après sa bourse, le 5 0[0 a fait 81 90.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd
5 0[0 j. du 22 mars. .	80 »	81 50	80 »	81 25	81 50
4 1[2 0[0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0[0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	67 »
3 0[0 j. du 22 déc. . .	50 50	52 50	50 »	52 50	51 45
Action de la Banque.	2125 »	2170 »	2125 »	2165 »	2150 »
Obligations de la Ville	1080 »	1080 »	1075 »	1075 »	1080 »
4 canaux avec prime.	1000 »	» »	» »	1000 »	1000 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	50 »
Bourgogne, j. d'avril.	810 »	» »	» »	810 »	810 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	135 »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2700 »	2700 »	2700 »	2700 »	2700 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	88 1[4
Emprunt romain..........	60 »	Belgique, Empr. 1842.	88 »
Emprunt d'Haiti..........	» »	Belgique, Trois 0[0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1[2 hollandais....	» »
Dette passive..............	» »	Empr. portugais 5 0[0..	» »
Trois 3 0[0 1841...........	33 »	Emprunt du Piémont..	» »
Dº Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	» »

	CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	420 »
	Versaille, R. D.	185 »	185 »	185 »
	Versailles, R. G	160 »	160 »	160 »
	Paris à Orléans,	730 »	730 »	740 »
	Paris à Rouen,	495 »	495 »	495 »
	Rouen au Havre,	250 »	250 »	255 »
	Avignon à Marseille,	185 »	185 »	190 »
	Strasbourg à Bâle,	95 »	95 »	100 »
	Du Centre,	» »	» »	295 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	397 50	397 50	400 »
	Du Nord,	400 »	407 50	407 50
	Paris à Strasbourg,	353 75	355 »	353 75

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,

EUGENE CARPENTIER.